GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DEPUIS 1939

NOUVELLE TECHNOLOGIE
LES EMPREINTES PALMAIRES MISES À PROFIT P. 34

VOL.75, N° 3, 2013

TRAQUER L'ARGENT
LA FRAUDE ET LES CRIMES FINANCIERS

CORRUPTION ORGANISÉE
LES GROUPES DE L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE À L'ACTION P.7

FRAUDE PAR AFFINITÉ
DES AMIS QUI N'EN SONT PAS P.22

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
UN GROUPE INTÉGRÉ À L'APPUI DES ENQUÊTES P.11

FATIGUE ET TRAVAIL PAR QUARTS
IL EN FAUT PEU POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ P.26

RCMP-GRC.GC.CA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

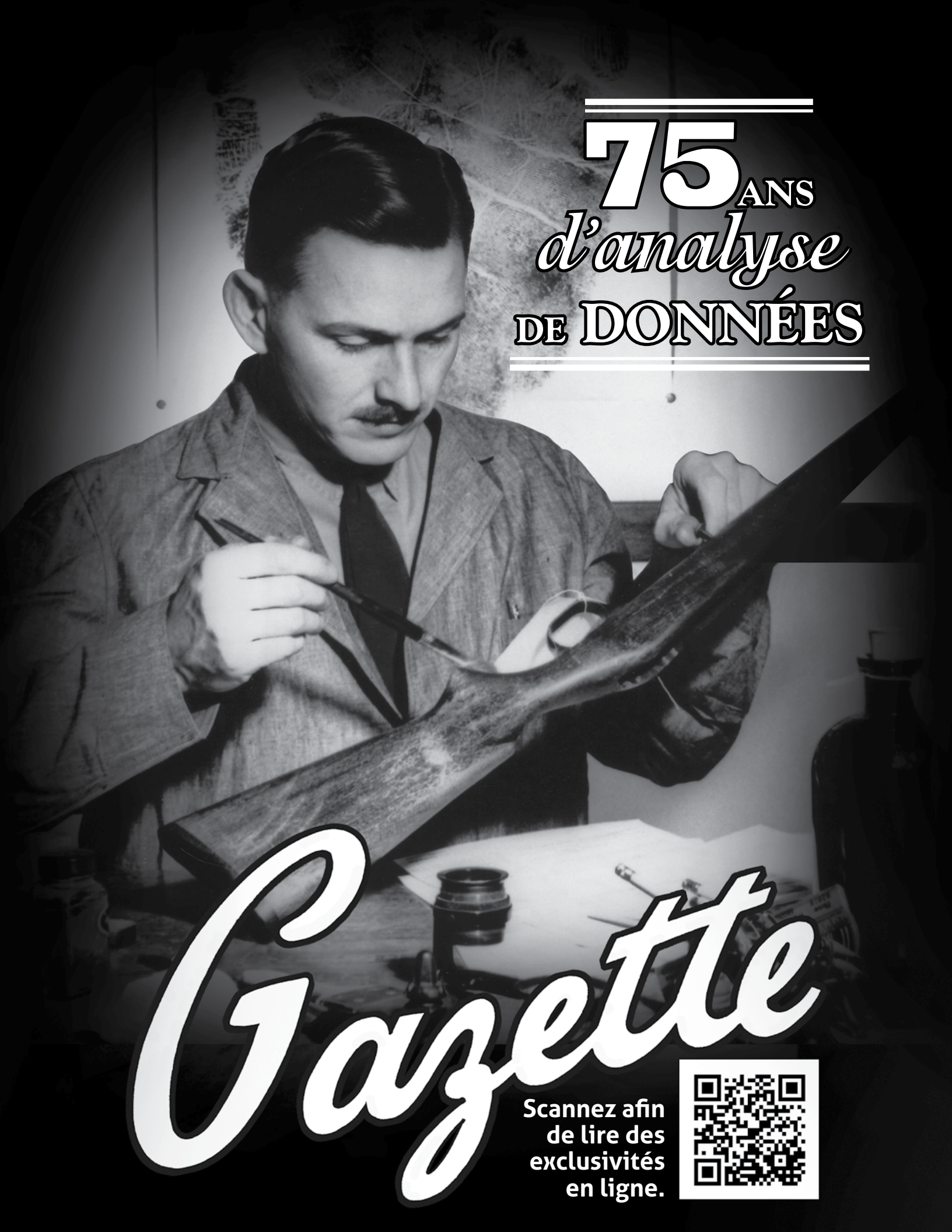
75 ANS
d'analyse
DE DONNÉES
Gazette
Scannez afin de lire des exclusivités en ligne.

GAZETTE
Au service de la communauté policière depuis 1939
Vol. 75, N° 3, 2013
Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

DOSSIERS

7 La GRC cible la corruption dans le commerce international
10 Crimes calculés, techniques policières traditionnelles exigées
11 Le Groupe mixte de renseignements sur les valeurs mobilières mise sur les partenariats
12 Débat de spécialistes : Comment la police peut-elle déjouer les fraudes numériques?
14 Action Fraud : Au service des victimes de fraude du Royaume-Uni
16 Parlons fraude : Outil de sensibilisation de la police de Toronto
18 Une opération conjuguée permet d'épingler le chef d'un réseau de vol d'identité
19 Un ancien agent de l'IRS parle de corruption bancaire
20 Vaste réseau de vol d'identité mis au jour par un groupe de travail du Minnesota
22 La fraude fondée sur les affinités, une pratique abusive

RUBRIQUES

4 Mot de la rédaction
5 Actualités
24 Les faits : Jeu illégal
25 Démantèlement d'un réseau de travail forcé impliquant des enfants
26 Reportage : Fatigue et travail par quarts
28 Reportage : Perceptions des policiers quant à la cyberintimidation et aux sextos
30 La santé mentale abordée par un policier dans une série télévisée
31 Une collaboration pour donner une voix aux victimes
32 À l'avant-scène
34 Cas résolus grâce à un fichier d'empreintes palmaires

LES CRIMES FINANCIERS N'ONT RIEN D'ANODIN

Les Canadiens travaillent fort pour gagner leur argent. Ils veulent savoir que leurs économies sont à l'abri de la fraude et du vol. Ils veulent aussi savoir que les auteurs de délits financiers – qu'il s'agisse d'escrocs solitaires ou d'organisations criminelles – seront punis.

Dans le dossier du présent numéro, nous abordons la fraude et les crimes financiers au pays, et les initiatives de la GRC pour traduire les escrocs en justice.

Mallory Procunier se penche sur la corruption dans le commerce international, où des entreprises offrent des cadeaux et de l'argent à des fonctionnaires étrangers pour obtenir un avantage commercial. Durant de nombreuses années, cette pratique était courante. Mais depuis la tenue de deux enquêtes médiatisées par des groupes de l'intégrité financière de la GRC, les entreprises canadiennes y repensent à deux fois avant d'offrir des pots-de-vin à l'étranger.

Sigrid Forberg aborde l'expertise des enquêteurs sur les crimes financiers. Si ces agents doivent être rompus à l'utilisation d'une calculatrice, ils doivent aussi mettre à profit les compétences et les outils traditionnels de la police pour relever les pistes documentaires. Comme elle l'explique dans son article, la persévérance est primordiale, car cette piste traverse souvent des frontières nationales et internationales.

Par ailleurs, les criminels en col blanc au Québec doivent compter avec un nouvel adversaire : le Groupe mixte des renseignements sur les valeurs mobilières, constitué de représentants de l'Autorité des marchés financiers du Québec, de la Sûreté du Québec et de la GRC. Ce partenariat permet de faire en sorte que l'information nécessaire à l'enquête est relevée et communiquée rapidement à ceux qui ont un besoin de savoir.

Nous nous penchons également sur plusieurs organismes qui luttent contre la fraude et les escroqueries.

Ainsi, le Service de police de Toronto fait équipe avec la Commission des services financiers de l'Ontario en vue de prévenir la fraude en mettant à profit les médias sociaux. Ainsi, ils ont lancé #fraudchat, une causerie sur Twitter sur la fraude et les crimes financiers qui attire déjà plus de 700 000 personnes par semaine.

Au Royaume-Uni, le National Fraud Intelligence Bureau fournit un service efficace qui permet aux citoyens de signaler les fraudes par téléphone ou par Internet. Les rapports alimentent la base de données KnowFraud du Bureau et aident les services de police du pays à déceler les tendances et à établir des liens entre les crimes.

Le Bureau of Criminal Apprehension du Minnesota a mis au jour un réseau spécialisé dans le vol d'identité, la fraude bancaire et le blanchiment d'argent qui a fait plus de 8 700 victimes à l'échelle mondiale. Nous examinons le système de repérage et le partenariat exceptionnels qui ont permis à la police de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

Et si vous ne vous êtes jamais demandé comment les fraudeurs persuadent leur victime d'ouvrir leur portefeuille, lisez l'article de Frank Perri sur la fraude par affinité. Ces escrocs ciblent des membres d'institutions religieuses ou de groupes culturels définis. Et lorsqu'ils offrent des conseils financiers, leurs pairs ouvrent grand leurs oreilles – et se font rouler.

Si ces crimes sont moins retentissants que les fusillades et les catastrophes, ils n'en causent pas moins des préjudices graves. Les Canadiens et les victimes ailleurs dans le monde en conviendront sûrement. ■

— Katherine Aldred

EN COUVERTURE : *Les crimes financiers exigent des enquêteurs qu'ils se rendent sur le terrain et déploient des techniques policières traditionnelles. Photo : GRC*

GAZETTE

ÉDITRICE : Nancy Sample

RÉDACTRICE EN CHEF : Katherine Aldred

JOURNALISTES : Sigrid Forberg, Mallory Procunier

ÉDITEUR WEB : Richard Vieira

GRAPHISME : Lisa McDonald-Bourg

ADMINISTRATION ET DIFFUSION : Bernard Rice

TRADUCTION : Services de traduction de la Direction générale, GRC

IMPRIMERIE : Performance Printing

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel.

On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. © 2013 GRC.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Gazette de la GRC
73, promenade Leikin,
M-8-1, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
CANADA

Téléphone : 613-843-4570
Courriel : gazette@rcmp-grc.gc.ca
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/gazette

RESTEZ AU COURANT AVEC LA GRC

Visitez notre site Internet : **www.rcmp-grc.gc.ca**

Suivez-nous sur Facebook : **www.facebook.com/grcrcmp**

Suivez-nous sur Twitter : **@grcrcmppolice #gazettegrc**

Visualisez nos vidéos sur YouYube : **www.youtube.com/rcmpgrcpolice**

Abonnez-vous aux mises à jour RSS : **www.rcmp-grc.gc.ca/rss/index-fra.htm**

BARWATCH : LES AVANTAGES DE LA COLLABORATION

Le Détachement de Ridge Meadows s'emploie à améliorer la sécurité dans les bars.

Le Détachement qui sert les collectivités de Maple Ridge et de Pitt Meadows dans le Lower Mainland (C.-B.) a renouvelé son programme BarWatch en avril 2011. Depuis, des membres rencontrent tous les trois mois des propriétaires de bars et de restaurants des deux collectivités pour discuter de sécurité publique.

D'après l'insp. David Fleugel, agent des opérations de Maple Ridge, les gangs posent problème, tout comme la sécurité incendie et les ordonnances liées à l'alcool. Les rencontres permettent aux deux parties de discuter des problèmes et des tendances troublantes dans un contexte informel.

« Nous tenons à nouer un dialogue constructif avant de prendre des mesures de répression, explique Fleugel. Nous ne voulons pas simplement donner des contraventions. »

Selon Fleugel, la réussite du programme est attribuable en partie aux maires des deux villes et aux élus municipaux et provinciaux qui appuient le programme et en connaissent la valeur.

« À mon avis, il vaut beaucoup mieux collaborer que de seulement appliquer la loi, dit Ernie Daykin, maire de Maple Ridge. On veut que les bars fonctionnent bien, mais aussi qu'ils soient responsables. Leur collaboration permet de changer les choses. »

L'un des plus importants aspects du programme d'après Fleugel est que la présidence du comité est toujours assurée par un propriétaire d'établissement local. Ainsi, les propriétaires voient que le programme n'est pas un fardeau imposé par la police, mais une discussion mutuellement bénéfique.

Le programme a un taux de participation d'environ 50 %, mais pour inciter d'autres entreprises à y adhérer, des séances d'information sont organisées et des invitations personnelles sont envoyées par les cadres du Détachement. D'après Fleugel, la collaboration montre aux citoyens que leur sécurité est une priorité.

« Je crois que le programme est un symbole fort de partenariat, un élément essentiel à l'application de la loi, affirme Fleugel. Il faut montrer à la collectivité que nous travaillons ensemble pour régler les problèmes avant qu'ils s'aggravent, et je crois que c'est réussi. » ■

— Sigrid Forberg

UNE ÉQUIPE SPÉCIALE RÉPRIME LES ENTRÉES PAR EFFRACTION

En réaction à une hausse de 100 % des entrées par effraction observée en milieu résidentiel entre décembre 2012 et janvier 2013, le Détachement de Burnaby (C.-B.) a mis sur pied une unité d'intervention temporaire pour lutter contre ce fléau et en arrêter les responsables. Ses succès ne se sont pas fait attendre.

Le détachement a chargé certains membres de diverses sections d'enquêter sur ce type d'infraction et de mettre les coupables sous les verrous.

En février et mars 2013, l'unité d'intervention s'est penchée sur tous les cas de cambriolage survenus à Burnaby, situé à l'est de Vancouver. Ses membres se sont ainsi familiarisés avec les faits et ont pu déterminer quels étaient les délits qui avaient le même auteur.

La force opérationnelle a aussi veillé à ce qu'aucune enquête ne piétine : c'est que ses membres ont travaillé sans répit à rassembler des preuves et à présenter des accusations à la Couronne.

« On a fait plusieurs arrestations assez rapidement, ce qui nous a permis de couper court à une vague de délits qui avait pris forme vers la fin de l'année dernière », commente le s.é.-m. Andy LeClair, chef de l'unité d'intervention.

Collaborant avec d'autres services pour cibler les principaux voleurs de la ville, l'équipe spéciale a réussi en l'espace de quelques semaines à en envoyer plusieurs derrière les barreaux, de sorte que, de janvier à février 2013, le nombre de cambriolages résidentiels est passé de 126 à 55.

CRC

L'unité d'intervention de Burnaby s'est fait remarquer du public par la rapidité avec laquelle elle avait endigué le problème des vols par effraction.

La force opérationnelle a aussi déployé une stratégie de prévention. C'est que, au dire de LeClair, la méthode la plus couramment employée par les malfaiteurs consistait à frapper à la porte de la résidence ciblée, puis, si personne ne venait ouvrir, à s'y introduire par effraction.

Pour sensibiliser la population, l'équipe spéciale s'est livrée à un intensif porte-à-porte dans les quartiers les plus touchés en invitant les résidents à rester à l'affût de tout élément sortant de l'ordinaire. « Des citoyens sur le qui-vive est le meilleur type de prévention qui soit », résume LeClair.

Selon lui, une unité d'intervention temporaire est un moyen usuel de faire échec à un type de crime à la hausse, qu'il s'agisse de vols de cellulaires ou de cambriolages résidentiels. De telles unités cernent le problème avec promptitude et sont dissoutes une fois que celui-ci a été maîtrisé. ■

— Mallory Procunier

L'EXPÉRIENCE RÉVÉLATRICE D'UN MEMBRE À L'ISSUE D'UN COURS EN THAÏLANDE

Plus tôt cette année, le gend. John Lamming s'est rendu à Bangkok en compagnie de 16 autres personnes venues des quatre coins du monde pour suivre un cours de trois mois sur la paix et la résolution de conflits parrainé par Rotary International.

Lamming, membre de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé de la GRC à Grande Prairie (Alberta), était l'un des trois policiers du groupe et le seul représentant d'un service canadien.

Fort d'une maîtrise en histoire, Lamming aborde son travail dans une optique théorique. Depuis son retour du cours, où il a réalisé une analyse de conflit appliquée au crime organisé dans sa collectivité, Lamming s'est penché sur les moyens de mettre son plan en action pour détourner les gens de la criminalité et appréhender les délinquants.

Les participants au cours se sont également rendus au Népal, où Lamming dit avoir beaucoup appris sur certains des défis qu'affrontent les pays qui n'ont pas encore réformé leur secteur de la sécurité.

« J'estimais avoir une perspective mondiale assez réaliste, mais avant de faire l'expérience concrète des choses, je n'en avais pas une idée juste. Ce cours m'a ouvert les yeux », explique Lamming.

Le gend. John Lamming

Le gend. John Lamming (au centre) s'est rendu en Thaïlande pour suivre un cours sur la paix et la résolution de conflits, dont il applique maintenant les leçons, à son travail à Grande Prairie (Alberta).

Depuis son retour, il a présenté ce qu'il a appris au chapitre local du Rotary ainsi qu'à une conférence sur la paix à l'intention des jeunes à Edmonton, en mai.

Jane Manning, membre de la section locale du Rotary à Grande Prairie, est celle qui a initialement suggéré au gend. Lamming de s'inscrire au cours. Consciente depuis toujours de l'esprit studieux et réfléchi de Lamming, elle savait qu'il avait les capacités idéales pour suivre le cours.

« Ce n'est que lorsque nous avons discuté ensemble que j'ai vu la pertinence du cours pour le travail qu'il accomplit auprès des membres de notre collectivité, explique Jane Manning. C'était révélateur de voir comment on peut appliquer la résolution de conflits sur le plan personnel, et non seulement dans une perspective de paix mondiale. » ■

— Sigrid Forberg

RÉPLIQUES D'ARMES À FEU

La police de Kelowna (C.-B.) demande au public de l'aider à mettre fin à la présence de fausses armes à feu dans la région.

Depuis un an et demi, le Détachement de Kelowna a reçu un nombre accru d'appels de personnes disant avoir vu quelqu'un portant une arme à feu en public.

« Des citoyens alarmés nous appellent souvent parce qu'ils ont vu quelqu'un se promener avec une réplique d'arme glissée dans le pantalon ou à la main », relate le gend. Kris Clark.

Il précise que le danger vient de ne pas pouvoir déterminer si l'arme est vraie ou fausse. Les répliques visent justement à ressembler à une vraie arme, et les policiers ne peuvent généralement pas faire la différence à distance.

« Nous ne pouvons pas nous permettre d'examiner une arme avant de dégainer la nôtre, affirme Clark. Nous devons nous fier à nos connaissances, à notre expérience et à nos perceptions, mais devant la menace apparente d'une arme à feu, les conséquences peuvent être désastreuses. »

Pour éliminer le problème, les membres du détachement parlent au public des moyens sécuritaires de transporter des armes à feu (vraies ou fausses), comme les étuis verrouillés, et tentent de faire comprendre aux jeunes qu'ils font peur aux autres lorsqu'ils portent une réplique.

Selon Clark, un policier devrait considérer toute arme comme si elle était vraie. « Nous devons effectuer une arrestation sécuritaire, en nous fiant à notre formation et à nos compétences tactiques; une fois l'individu maîtrisé, nous pouvons déterminer si l'arme est vraie ou fausse », précise-t-il.

Il explique que le corps est fait pour réagir aux menaces et qu'une arme à feu peut modifier l'ouïe, la vue et le rythme cardiaque. « En raison de ces changements physiologiques, il est beaucoup plus difficile d'évaluer la situation; il faut d'abord assurer sa sécurité, maîtriser l'individu, sécuriser les lieux et ensuite vérifier si l'arme est vraie ou fausse », dit-il. ■

— Mallory Procunier

Même les policiers ont du mal à distinguer une fausse arme à feu (gauche) d'une vraie (droite).

GRC

À la suite d'une explosion dans un puits de gaz naturel au Bangladesh, la société calgarienne Niko Resources Inc. a acheté des agents publics dans l'espoir d'une amende réduite.

ENVELOPPES BRUNES ET PETITS CADEAUX

DES ENQUÊTEURS DE LA GRC CIBLENT LA CORRUPTION SUR L'ÉCHIQUIER INTERNATIONAL

Par Mallory Procunier

Dans bien des pays, affaires et pots-de-vin semblent indissociables. Une société qui veut progresser glissera tantôt une enveloppe brune, tantôt un cadeau généreux à un fonctionnaire pour obtenir une faveur, souvent la signature d'un contrat. Mais depuis que la GRC a pris la corruption dans sa mire, les condamnations et les amendes salées obtenues incitent les sociétés canadiennes à y penser à deux fois avant de forcer leur chance dans leurs affaires à l'étranger.

CORRUPTION ORGANISÉE

La corruption commence par un peu d'argent. La société engage un « agent » pour la représenter auprès des fonctionnaires de son pays et pour y gérer la logistique des affaires, mais elle lui verse un peu plus d'argent qu'il n'en faut. L'agent refile le surplus à un fonctionnaire — habituellement un haut placé dans l'administration fédérale — pour que la transaction n'apparaisse pas dans les livres de la compagnie.

Cette pratique était répandue ces dernières années dans plusieurs compagnies canadiennes. Mais on lui reprochait de conférer un avantage indu aux entreprises, et surtout de ternir l'image du Canada qui semblait fermer les yeux sur la corruption à l'étranger. Aussi le Canada a réagi en 1998 et adopté la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (LCAPE), qui donne davantage de moyens à la police pour freiner les criminels en col blanc.

Devant sa responsabilité, la GRC en 2007 a créé deux groupes de lutte contre la corruption internationale (GLCI), à Ottawa et à Calgary. Aujourd'hui, les enquêteurs des équipes de l'intégrité financière de la GRC s'occupent des cas qui peuvent leur être transmis par des services de police étrangers, des concurrents ou des services gouvernementaux, entre autres.

D'ailleurs, c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) qui a mis le GLCI sur la piste de sa première enquête liée à la LCAPE en 2009.

NOUVEAU TERRITOIRE

En 2005, au Bangladesh, une forte explosion a détruit un puits de gaz naturel, propriété de Niko Resources Inc., société pétro-gazière établie à Calgary. Après l'explosion, les villageois des alentours se sont plaints de la contamination de leur eau potable et de la destruction de leurs récoltes. Le ministre bangladais de l'Énergie et des Ressources a été chargé d'établir la compensation que Niko devait verser aux villageois pour les dommages qu'ils avaient subis.

Or à peu près au même moment, le personnel du MAECI à Dhaka, au Bangladesh, a transmis à la GRC un article de journal qui expliquait que le ministre de l'Énergie avait reçu en cadeau un véhicule utilitaire

sport (VUS) de 190 000 $.

N'ayant encore jamais eu à enquêter sur un cas de corruption alléguée, le GLCI ne savait pas par où commencer. Le cap. Kevin Duggan, un ancien du GLCI maintenant à l'Équipe de l'intégrité financière de Calgary, explique qu'on a d'abord recueilli une foule de renseignements financiers et de données sur Niko avant de l'informer, en 2009, que la GRC s'intéressait à ses activités. Niko a alors accepté d'ouvrir ses dossiers à la GRC.

« On avançait à tâtons, créant la procédure à mesure qu'on avançait dans ce premier dossier, se rappelle Duggan. Heureusement, leur avocat à l'époque a saisi les conséquences que pourrait avoir une condamnation et l'ampleur que pourrait prendre l'amende. »

Le GLCI a procédé à des interviews aux États-Unis, en Barbade, au Zimbabwe, au Japon, au Royaume-Uni et au Bangladesh. Il a même obtenu la coopération de la Suisse, pays connu pour la rigueur de ses lois sur le secret bancaire.

Grâce à des techniques d'enquête poussées et novatrices que les enquêteurs du GLCI n'avaient encore jamais utilisées, ils ont pu prouver que la filiale de Niko au Bangladesh avait acheté le VUS et payé au ministre un voyage à New York et à Chicago pour y visiter sa famille — dans l'espoir de l'inciter à réduire les dommages imposés à la société.

En juin 2011, Niko a plaidé coupable à une infraction à la LCAPE et a accepté de verser 9,5 millions de dollars en amendes et en pénalités.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Grâce à cette première condamnation, le GLCI se taillait la réputation de compter des enquêteurs redoutables déterminés à sanctionner et à dissuader le phénomène de la corruption dans les entreprises canadiennes.

Au point de convaincre la Griffiths Energy International Inc. (GEI), quand en 2011 elle a constaté un trou de 2 millions de dollars dans ses livres, de communiquer illico avec le GLCI.

« Il arrive qu'une société s'aperçoive qu'elle ou un de ses employés a fait une erreur et qu'elle veuille rétablir sa réputation, » avoue le s.é.-m. George Prouse de l'équipe de l'intégrité financière de Calgary.

Grâce au travail des équipes de l'intégrité financière de la GRC, la corruption devient pratique moins répandue parmi les entreprises canadiennes.

L'entreprise torontoise d'exploration et de forage pétrolier a été fondée en 2009 quand Brad Griffiths et ses associés ont commencé à vouloir obtenir des droits de forage pour plusieurs gisements pétroliers au Tchad. Ayant envisagé diverses façons d'obtenir un contrat de partage de production, l'entreprise a jugé que la meilleure façon serait de signer un accord de consultation et un contrat avec l'ambassadeur du Tchad.

Rapidement, on a compris que puisque l'ambassadeur était un agent public étranger, on ne pouvait pas l'embaucher comme consultant. Or quelques jours plus tard, l'épouse de l'ambassadeur avait formé sa propre société et signé un accord de consultation de 2 millions de dollars avec GEI. La compagnie a signé l'accord, sans y inscrire les noms des partenaires, et a obtenu le contrat de partage de production au Tchad.

« Griffiths Energy a obtenu ce contrat quand les choses ont commencé à rouler pour elle, explique le serg. Donovan Fisher, de l'Équipe de l'intégrité financière de Calgary. Brad Griffiths et ses associés avaient peu d'expérience dans l'industrie pétrolière et aucune dans les contrats internationaux de partage de production. »

Une fois assuré de ses droits de forage, Griffiths a recruté de nouveaux associés et constitué un conseil d'administration, s'entourant de gens d'affaires qui en savaient plus que lui sur le forage pétrolier à l'étranger. Il est mort quelques semaines plus tard dans un accident de bateau en Ontario.

« On a étudié ce décès tant qu'on a pu, pour en arriver à la conclusion qu'il ne s'agissait que d'une malheureuse coïncidence, » reconnaît Fisher.

Il restait le conseil d'administration, qui a commencé à préparer l'émission de titres de la compagnie sur le marché boursier.

« Le CA a fait preuve de la diligence nécessaire et entrepris l'examen des livres. C'est comme ça qu'il a trouvé ce paiement de 2 millions de dollars à un consultant qui s'est avéré être l'épouse de l'ambassadeur. Il a su tout de suite que ça posait problème, » d'expliquer Fisher.

Sans attendre, GEI a révélé ce paiement à la GRC et au procureur public et a demandé du temps pour procéder à une enquête interne.

« En cas d'auto-dénonciation, nous permettons à la société de mener sa propre enquête et de coopérer avec nous, avoue Fisher. Griffiths a su profiter de cette

occasion. »

Pendant que GEI enquêtait de son côté, le GLCI consultait des sources publiques, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et des fonctionnaires étrangers pour brosser un tableau complet.

« Il fallait éviter de nous concentrer sur le gros poisson qu'ils nous avaient servi, peut-être avec l'espoir que nous ne verrions pas d'autres choses qu'ils se seraient gardés de nous révéler, admet Fisher. En cas d'autodénonciation, nous menons tout de même une enquête assez complète pour mettre au jour le portrait global. »

En fin de compte, GEI a plaidé coupable à une accusation de fraude le 22 janvier 2013, et a dû payer une amende de 10,3 millions de dollars pour avoir enfreint la LCAPE.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Les enquêteurs chargés d'un dossier traitant de la LCAPE savent que l'infraction, bien qu'imputée à une entreprise canadienne, met aussi en cause un agent public, souvent en vue, d'un autre pays, et donc que l'enquête revêt une dimension politique et est de nature délicate.

« Quelle que soit la réputation du pays en matière de corruption, l'administration va chercher à s'en défendre, de sorte que nos enquêteurs doivent faire preuve de beaucoup de doigté pour éviter qu'elle ne nous tourne le dos et nous refuse sa collaboration, » observe Prouse.

Autant une société tiendra à protéger sa marque, autant un pays voudra se protéger du stigmate que peut laisser une accusation de corruption sur sa réputation.

« On le voit de plus en plus souvent, les États se disent "ces histoires de corruption font les manchettes partout dans le monde et on ne veut pas y être associé" et ils prennent les moyens de ne plus y donner prise, » reconnaît Prouse.

Les enquêteurs en corruption internationale misent sur la pression de la communauté internationale, qui surveille comment le pays réagira aux allégations de corruption, pour obliger un diplomate à témoigner et à dévoiler de l'information.

« Nous n'obtenons pas toujours exactement ce que nous souhaitons, mais au moins, cela oblige certains fonctionnaires et certains pays à coopérer avec nous, reconnaît Fisher. Ce n'est pas toujours le scénario de nos rêves, mais ça fait tout de même avancer nos dossiers. »

Quand la pression populaire ne suffit pas, il faut compter sur la compétence, l'expérience et le flair des enquêteurs pour faire progresser une enquête. Aussi les enquêteurs en corruption doivent être au courant de l'actualité et comprendre le climat socio-politique de certains pays où la corruption est susceptible de se produire.

« Nous sommes à un carrefour où se rencontrent la politique, les affaires et la criminalité, et il faut être fait fort pour s'attaquer à ces trois fronts, estime Duggan. Pour le moindre geste que vous envisagez poser, vous devez évaluer les répercussions juridiques et politiques. Ça ne peut qu'alourdir le processus. »

Fisher croit que les forces policières et les ministères étrangers peuvent aider et fournir de l'information complémentaire pour un dossier. Les agents de liaison postés dans le pays cible sont une ressource précieuse capable de mettre la police en contact avec les bonnes personnes et de voir l'enquête sous un angle différent.

« Une enquête du GLCI est de nature très délicate et peut se répercuter de mille et une façons sur les relations internationales du Canada et sur la perception du travail policier au pays et à l'étranger, indique la serg. Kelly Brophy, agente de liaison de la GRC au Haut-commissariat du Canada à New Delhi, en Inde. C'est pour cela que les enquêteurs du GLCI et l'agent de liaison doivent faire preuve de précautions autant que de rigueur pour cerner les problèmes éventuels et les atténuer, afin de pouvoir néanmoins mener une enquête complète. »

GRAVES CONSÉQUENCES

Depuis que la GRC a pu clore plusieurs dossiers de corruption, les sociétés canadiennes consacrent plus d'efforts à mettre sur pied de solides programmes de conformité et évaluent le potentiel de corruption de chaque projet avant même de s'y engager.

« Les compagnies savent dorénavant ce qui les attend, combien il en coûte de se livrer à la corruption et quels dommages elle peut causer à leur réputation, » constate Duggan.

La corruption entraînant la honte au pays, les enquêteurs espèrent que les entreprises canadiennes deviendront des ambassadeurs du changement à l'étranger.

« Quand une majorité de sociétés refuseront de se prêter à ce jeu, les pays étrangers où la corruption sévit constateront qu'il n'est plus facile de soutirer un pot-de-vin à une compagnie étrangère et il y aura de moins en moins de gens prêts à en verser, » croit Fisher. ■

UNE STRATÉGIE NATIONALE ANTICORRUPTION

Les infractions à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* sont signalées au groupe de l'intégrité financière de Calgary ou à la Section des enquêtes internationales et de nature délicate de la Division nationale de la GRC (Ottawa).

À Ottawa, les membres de l'ancien groupe divisionnaire de la lutte contre la corruption internationale font partie de quatre équipes d'enquêteurs qui travaillent aux nombreuses plaintes de corruption reçues. Selon la nature, les répercussions et la priorité de la plainte, une équipe d'enquêteurs se voit attribuer un dossier en vue de le faire avancer.

Vu sa proximité avec le siège du gouvernement fédéral, le groupe d'Ottawa est souvent appelé à travailler à d'autres dossiers délicats pouvant avoir des répercussions politiques au pays et à l'étranger.

« Les dossiers de nature délicate sur le plan politique ou les délits financiers d'origine canadienne et ayant des liens à l'étranger nous sont transmis», explique le serg. Patrice Poitevin, enquêteur principal et coordonnateur de la sensibilisation, Section des enquêtes internationales et de nature délicate.

La Section travaille actuellement à plusieurs enquêtes, notamment au dossier SNC-Lavalin, qui a des incidences à l'échelle nationale et internationale.

— Mallory Procunier

CRIMES CALCULÉS

ENQUÊTES INNOVANTES

Par Sigrid Forberg

Il y a autant de différences entre les auteurs de crimes financiers qu'entre leurs pratiques illicites. Leur seul trait commun, sans doute : l'effet de leurs activités sur l'intégrité économique du pays.

C'est bien pourquoi, en matière de criminalité financière, la police a besoin d'enquêteurs informés et compétents qui, en plus d'être rompus aux techniques policières usuelles, doivent être enclins et résolus à repérer et à suivre les traces documentaires.

Cela ne revient pas à dire que les enquêtes sur les infractions d'affaires tournent uniquement autour des caisses de banque et des machines à calculer. Qu'elles aient pour point de départ un appel du service de police local ou d'un partenaire étranger, elles forcent les enquêteurs à se rendre sur le terrain et à déployer savoir-faire personnel et techniques policières traditionnelles.

ACTION INTERNATIONALE

Lorsque, en novembre 2011, la police allemande a sollicité la signature d'un traité d'entraide juridique (TEJ) avec le ministère de la Justice britanno-colombien, la Section de l'intégrité financière de la GRC à Victoria (C.-B) a su se montrer à la hauteur.

Remontant la piste d'une combine à la Ponzi ayant permis de soutirer 100 millions d'euros (124 M$) à quelque 5 000 victimes, la police fédérale allemande a abouti sur la côte ouest canadienne avec dans sa mire un individu fournissant des services comptables à un groupe du crime organisé. En très peu de temps, la GRC est parvenue à retrouver le suspect et à confirmer son identité.

Pour coïncider avec les fouilles menées en Europe, le mandat de perquisition a dû être exécuté à minuit, heure du Pacifique. Tandis qu'elle interrogeait le suspect dans un logement vacant de l'immeuble, la GRC recherchait des éléments de preuve dans la résidence et le bureau de ce dernier.

Au dire du gend. Dean Miller, enquêteur principal dans cette affaire, la police allemande s'est félicitée du franc succès de la perquisition, qui n'aurait pu être menée avec autant d'efficacité sans la variété et la complémentarité des compétences des membres y ayant participé.

« Disposer d'experts dans différents domaines est un atout majeur, commente le gend. Miller. Le déploiement d'agents ayant les compétences qu'il faut est un gage certain de succès. »

Le serg. Andrew Cowan, sous-officier responsable du Crime organisé et des Crimes sérieux fédéraux (Groupe 1 – Victoria), ajoute qu'il faut aussi attribuer la réussite de l'opération à la capacité de l'équipe de surmonter divers obstacles et de respecter un échéancier serré.

« Cette affaire illustre bien la souplesse dont nous sommes capables, déclare le serg. Cowan. Si l'on n'avait pas rapidement dégagé des ressources adéquates et des solutions innovantes, nos partenaires policiers à l'étranger en auraient sévèrement pâti.

AVANTAGES MUTUELS

Quelle ne fut pas la surprise des responsables de la sécurité de la gare routière de Winnipeg (Manitoba) de trouver 1,3 M$ en liquide dans le sac à dos d'un homme se rendant à Vancouver (C.-B.). Ils ont communiqué avec la police municipale, qui a demandé à la GRC d'enquêter sur ce qui semblait être une affaire concernant des produits de la criminalité.

Au cours de ses investigations, la GRC a découvert des liens avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, où l'individu faisait déjà l'objet de soupçons. Grâce à la qualité de la communication interorganismes, des renseignements ont pu être échangés qui ont permis de relancer et de faire avancer des enquêtes en divers endroits.

« On parle d'un échange de renseignements en temps réel, précise le serg. Pat Olson, du Groupe de l'intégrité financière de la GRC au Manitoba. Le bénéfice en a été considérable, car beaucoup d'enquêtes étaient menées en parallèle sur le même sujet. »

Erwin Thomas Speckert a été accusé de possession, de trafic et de recyclage de produits de la criminalité. L'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de Toronto a de plus accusé l'associé de Speckert, source présumée de l'argent intercepté.

L'affaire n'est pas encore conclue, mais la s.é.-m. Susan Riddell, de l'UMECO, peut déjà affirmer que la collaboration y a joué un rôle de premier plan.

« L'effort concerté des services de police profite à tout le monde, résume la s.é.-m. Riddell. Les enquêtes sur le crime organisé comportent très souvent un aspect de criminalité financière. Il est donc important que les enquêteurs de l'un et l'autre secteurs travaillent en tandem. »

Selon le serg. Olson, malgré les éléments de base communs à ces deux types d'enquêtes, celles qui portent sur la criminalité financière présentent des caractéristiques qui leur sont propres.

« Dans une enquête sur le trafic de stupéfiants, l'impératif est de retirer ceux-ci de la circulation, explique le serg. Olson. Mais la seule façon de vraiment nuire aux groupes criminels consiste à les priver de leurs bénéfices illicites. Là on peut parler d'une véritable enquête de fond. » ■

Erwin Thomas Speckert a été accusé de possession, de trafic et de recyclage de produits de la criminalité après avoir été arrêté avec 1,3M$ dans son sac à dos à la gare routière de Winnipeg.

GRC

MISE EN COMMUN DE L'INFORMATION BOURSIÈRE

LA GRC CRÉE UN PARTENARIAT EN RENSEIGNEMENTS

Par Sigrid Forberg

Les délinquants d'affaire au Québec doivent désormais composer avec un nouveau groupe d'enquêteurs et d'analystes spécialisés.

Formé de deux enquêteurs, d'un analyste et d'un employé de la fonction publique au sein de la GRC et respectivement d'un enquêteur et d'un analyste de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Sûreté du Québec (SQ), le Groupe mixte de renseignements sur les valeurs mobilières (GMRVM) résulte d'un partenariat équitable entre trois organismes créé pour réprimer les délits économiques perpétrés au Québec.

Le Groupe mixte de renseignements sur les valeurs mobilières est chargé de recueillir des renseignements pour favoriser les enquêtes sur la criminalité financière au Québec, dont la plupart concernent la bourse de Montréal.

L'INITIATIVE

L'AMF, chargée de superviser les marchés financiers de la province, se trouvait de plus en plus souvent en situation de chevauchement avec les autorités policières en matière de cibles et d'intérêts. Elle a donc fait valoir ces préoccupations auprès de la SQ et de la GRC afin de promouvoir la collaboration et la communication entre les trois organismes.

D'où la création du GMRVM, ayant pour mandat de recueillir des renseignements à l'appui des enquêtes sur les crimes financiers dans la province. Une fois les renseignements formulés, ceux-ci sont soumis à l'approbation et à la considération du comité d'orientation, puis du comité du directeur, qui assigne le cas à l'un ou l'autre des partenaires.

« Nous établissons le nom des individus sur lesquels enquêter, puis nous déterminons l'équipe qui sera chargée d'enquêter », explique Philip Rousseau, directeur de la criminalité financière au sein de l'AMF et membre du comité d'orientation. « Si le dossier est attribué à la GRC, nous pouvons apporter notre concours, puis nous nous effaçons pour laisser l'organisme responsable assumer l'enquête. »

Un autre volet du mandat consiste à détecter et à prévenir les fraudes au Québec. Grâce à la collaboration, le Groupe non seulement prévient les chevauchements d'enquête, mais il favorise la collecte de renseignements, le recrutement de sources et l'établissement de pistes -- ce que les enquêteurs ordinaires n'ont généralement pas le temps de faire.

« Nous assemblons les éléments d'information pour dresser un tableau précis des initiatives et des intervenants, explique le cap. Dominic Milotte, qui dirige le Groupe depuis deux ans. Ainsi, au moment d'amorcer le dossier, les enquêteurs savent où axer leurs travaux, sans perdre de temps. »

En 2012, le Groupe a ouvert 97 dossiers. Un tiers de ceux-ci étaient des dossiers de renseignements ouverts, et le reste, des dossiers partagés entre les trois organismes. Pour Rousseau, le Groupe effectue en quelque sorte les travaux préliminaires, ce qui permet aux enquêteurs d'amorcer l'enquête sans perte de temps.

RÉSOLUTION DES CAS

En vertu du protocole d'entente qui les lie, les trois organismes partenaires partagent également les responsabilités et l'autorité. L'entente leur permet aussi de mettre en commun d'autres éléments.

Comme les deux services de police de la province ont accès aux bases de renseignements criminels provinciale et fédérale, ils sont en mesure d'obtenir des informations qui seraient inaccessibles autrement.

« Dans certains cas qui nous sont renvoyés, la nature civile ou criminelle du dossier n'est pas toujours nette, même pour la police, explique Rousseau. L'avantage du Groupe, c'est de favoriser la communication entre les partenaires afin d'obtenir la perspective d'une variété d'intervenants. »

Milotte ajoute que tous les membres de la GRC ont une formation et une expérience des enquêtes criminelles. Mais ce n'est pas suffisant en soi pour gérer les enquêtes dont il est question ici, lesquelles se distinguent nettement d'autres genres de crime, estime le capitaine Michel Hamelin, off. resp. de la Section des enquêtes sur les crimes financiers de la SQ.

« La différence principale tient souvent à la complexité des fraudes, explique Hamelin. Nous dépendons de l'expérience des agents de renseignements en criminalité financière pour obtenir l'information pertinente et, surtout, pour comprendre la façon dont les crimes sont commis. »

Chaque membre du Groupe apporte une contribution unique, compte tenu de son expérience, de sa formation et du mandat de son organisation d'attache. Telle est la raison principale qui explique l'efficacité des enquêtes lancées par le GMRVM, explique Milotte.

« Nous ne pouvons nous permettre de travailler en vase clos, comme c'était le cas il y a quelques années; chacun gardait jalousement les renseignements dont il disposait, souligne Milotte. L'avantage de cette mise en commun, c'est de favoriser les enquêtes, les projets de renseignements et, en fin de compte, forts d'une perspective élargie, nous concluons davantage d'enquêtes. » ■

COMMENT LA POLICE PEUT-ELLE MAINTENIR UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR LES FRAUDEURS À L'ÈRE NUMÉRIQUE?

LES SPÉCIALISTES

- **Agent-détective John Schultz, analyste de renseignement, Police provinciale de l'Ontario, Centre d'appel antifraude du Canada**
- **Serg. Marc Potvin, Groupe de la criminalité financière, GRC, Fredericton (N.-B.)**
- **Agent Kenneth M. Duff, Groupe des délits économiques, Division des enquêtes criminelles, Royal Newfoundland Constabulary**

AGENT-DÉTECTIVE JOHN SCHULTZ

À une époque où les polluposteurs diffusent plus de 100 milliards de courriels par jour, les Canadiens subissent des fraudes de l'ordre de plusieurs milliards de dollars par année. Le Centre d'appel antifraude du Canada reçoit plus de 130 000 appels et plus de 280 000 courriels par années de la part de consommateurs et de commerçants.

Comment la police peut-elle maintenir une longueur d'avance sur les progrès de la technologie des communications et des virements électroniques mis à profit par les criminels? Le crime organisé reste à la page, et il nous faut en faire autant.

Tout ce qu'il faut au fraudeur en marketing de masse, c'est un moyen de communication et un mode de perception financière. Tout le reste n'est que fiction échafaudée pour vous soutirer votre argent.

Communication

Les communications n'ont jamais été aussi rapides, ni aussi faciles : téléphones cellulaires prépayés à des noms fictifs et réglés par carte de crédit prépayée, appels par voix sur IP (VoIP), recours à une adresse courriel gratuite offerte par l'un des trois grands fournisseurs (Google, MSN et Yahoo), tous situés aux États-Unis, Skype situé au Luxembourg, Twilio – un numéro virtuel offert dans un nuage qui permet des appels adressés à votre cellulaire, Twitter, Tumblr, Hushmail et BlackBerry Messenger. Et le dernier cri : que pensez-vous des lunettes Google qui seront lancées à l'automne 2013, et qui offriront l'accès de base à Internet et les messages textes, grâce à des lentilles spéciales et un dispositif intégré à la monture?

Liquidités

Les virements télégraphiques interbancaires, l'argent envoyé par courrier, MoneyGram, Western Union, RIA, Green Dot, Ukash, les virements par courriel ou le Bitcoin : autant de moyens de virer de l'argent d'un pays à un autre en moins de 24 heures.

Par son message ou le moyen dont il perçoit ou vire l'argent, le fraudeur tire parti du délai nécessaire à la police pour enquêter.

Si les méthodes d'enquête traditionnelles sont prudentes et nécessaires, les autorités doivent néanmoins suivre l'évolution des techniques utilisées par les fraudeurs. Dans le contexte actuel, les criminels acheminent des fonds si rapidement d'un pays à un autre qu'il est souvent trop tard pour bloquer un virement par téléphone. Le recours à Interpol et aux traités d'entraide juridique est essentiel aux enquêtes et aux poursuites, mais pour localiser l'argent et frapper le fraudeur où il est vulnérable – en saisissant l'argent de son portefeuille – on doit innover et repenser les règles.

Sensibilisation et partenariats

La communication avec les autres organismes d'application de la loi est essentielle pour assurer la diffusion de renseignements précis en temps utile aux enquêteurs, aux dirigeants de l'application de la loi et au public.

Le public doit être averti de ce qui se passe en temps réel. Cette démarche préventive permet aux gens de faire des choix éclairés afin de se protéger contre la fraude.

Plus que jamais, les organismes d'application de la loi dépendent de la coopération des entreprises privées – qui sont les agents habilitants des nouvelles technologies.

L'enjeu consiste à établir les partenariats voulus pour rester au fait des avancées technologiques, sensibiliser les policiers et déterminer des méthodes d'enquête pragmatiques.

SERG. MARC POTVIN

L'Amérique du Nord constitue un marché mûr pour la fraude. En tant que citoyens d'un pays technologiquement développé et jouissant d'une des meilleures économies au monde, les Canadiens sont constamment ciblés par les fraudeurs numériques qui cherchent à les délester de leur argent gagné à la sueur de leur front, voire à leur dérober leur identité.

Qu'il s'agisse de hameçonnage, d'harponnage, d'hameçonnage vocal ou par SMS (service de messages courts), de fraude « 419 », de fraude par programme « scareware » (fondé sur la peur), ou encore de la fraude d'un centre de compensation des victimes de fraude, qui cible ceux qui ont déjà été victimes, les stratagèmes numériques sont si variés qu'un nouveau jargon a vu le jour dans notre culture.

Pour rester au fait de cette nouvelle dimension de fraude, la police doit réviser ses méthodes de prévention et de répression.

La seule répression ne saurait suffire à enrayer la fraude; les initiatives de prévention visant à réduire le nombre de victimes doivent former un volet important de la planification stratégique.

Les campagnes de prévention doivent susciter un scepticisme sain chez les Canadiens, au point qu'ils pourront dire spontanément : « Si c'est trop beau pour être vrai… (ça l'est probablement). »

Malheureusement, les stratagèmes apparaissent plausibles pour les personnes aux prises avec des difficultés financières qui sont à la recherche d'une solution rapide à leurs problèmes, surtout si les stratagèmes sont présentés de façon novatrice. C'est pourquoi les fraudeurs frappent le plus durement les citoyens qui peuvent le moins se le permettre, et pourquoi les services de police doivent innover en matière de prévention.

Si les aînés demeurent les personnes les plus vulnérables, les mesures de prévention n'en doivent pas moins cibler l'ensemble des Canadiens. Notamment, avec l'arrivée de Web 2.0, certains organismes mettent à profit les médias sociaux pour rehausser les campagnes de prévention et toucher un auditoire élargi.

Ces initiatives ciblent les 20 à 40 ans, adeptes de la technologie, mais néanmoins victimes nombreuses des arnaques numériques. En outre, les services de police devraient

envisager d'axer les campagnes de prévention plus particulièrement sur les élèves du deuxième cycle du secondaire, qui devraient être davantage sensibilisés aux fraudes au moment de pénétrer sur le marché du travail.

Cela dit, une personne, une fois victimisée, s'attend que justice soit faite par la police. Et, avec l'adoption en 2011 de la *Loi sur la défense des victimes de crimes en col blanc*, le Parlement a conféré aux services de police canadiens des outils sans précédent pour réprimer la fraude sous toutes ses formes.

Malgré ces outils, je sais par expérience que les enquêtes piétinent souvent lorsqu'on découvre que les suspects opèrent depuis un autre continent.

En gros, les services de police doivent agir dans les limites de leur territoire de compétence, alors que le rayon d'action des fraudeurs transcende les frontières. Et compte tenu de l'évolution rapide de la technologie de l'information, une démarche internationale systématique inspirée du Groupe d'action financière international sur le blanchiment d'argent pourrait être nécessaire.

Un tel engagement de la communauté internationale permettrait aux organismes d'application de la loi de recueillir et de diffuser de l'information sur les fraudes numériques et les groupes criminels qui s'y livrent, et favoriserait une certaine réglementation des services de transfert électronique d'argent, tout en favorisant une répression efficace et opportune de ce crime transfrontière.

Sur le plan local, les équipes policières et de poursuite judiciaire doivent veiller à attirer, à perfectionner et à retenir des effectifs spécialisés qui peuvent prévenir la fraude technologique, enquêter sur celle-ci et traduire les contrevenants en justice.

Les organismes qui privilégient la souplesse opérationnelle au détriment d'une expertise spécialisée dans les crimes financiers traîneront de la patte en matière de répression, au péril des milliers de victimes de fraude numérique recensées annuellement.

AGENT KENNETH M. DUFF

Il s'agit d'un problème complexe auquel il n'y a pas de solution instantanée. Cela dit, on peut prendre certaines mesures pour entraver les fraudeurs et atténuer l'attrait de ce crime pour les escrocs.

Par l'entremise des médias et des exposés publics, les services de police doivent sensibiliser les citoyens à l'éventail des fraudes commises dans Internet. Un internaute avisé pourra déceler ces arnaques et s'en protéger.

Les groupes spécialisés de la police chargés d'enquêter sur les crimes numériques se concentrent habituellement sur les fraudes d'envergure et les crimes graves comme l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne. Ce qui crée souvent une zone d'ombre où les crimes impliquant des sommes en deçà du seuil justifiant l'affectation d'un cyberenquêteur au sein d'un groupe spécialisé sont assignés à des agents de patrouille ou des enquêteurs au sein d'un autre groupe.

Ces agents ne sont malheureusement pas rompus à ce genre d'enquête. Tous les agents doivent recevoir la formation et les programmes de mentorat qui les aideront à développer les compétences qui leur permettront de réaliser ce genre d'enquête. Une telle formation devrait faire partie de la formation de base, au même titre que les autres techniques d'enquête.

Ces dernières années, les fournisseurs d'adresses courriel axées sur le Web ont supprimé l'adresse IP de l'expéditeur de l'en-tête pour la remplacer avec leur propre adresse IP. Afin de permettre à la police de retracer l'origine des courriels transmis à des fins criminelles, elle doit demander l'autorisation judiciaire d'obtenir l'adresse IP de l'expéditeur.

Une fois armée de cette information, la police doit obtenir une autre autorisation qui doit être signifiée au fournisseur de service Internet (FSI) pour lui demander de donner l'identité de celui qui utilisait l'adresse IP. Deux étapes là où il n'y en avait qu'une auparavant.

Comme les fournisseurs de nombre de ces adresses courriel axées sur le Web se situent à l'étranger, il faut obtenir un traité d'entraide juridique. La plupart des fournisseurs sont peu enclins à aider la police à obtenir un traité d'entraide juridique pour les crimes de cet ordre.

L'adresse IP dans l'entête d'un courriel ne comporte aucun renseignement personnel; elle n'indique que le FSI de l'expéditeur, mais aide le FSI à identifier ce dernier, et la police à déterminer d'où opèrent les fraudeurs. Il faut une législation interdisant aux entreprises et aux fournisseurs d'adresses courriel axées sur le Web de bloquer ou de supprimer l'adresse IP de l'expéditeur.

Il faut élargir les pouvoirs accordés aux tribunaux afin qu'ils puissent établir des peines qui rendent ces crimes moins attrayants aux criminels. L'Agence des services frontaliers du Canada nécessite aussi des pouvoirs élargis pour renvoyer rapidement des non-résidents condamnés pour ces crimes, surtout ceux qui semblent n'avoir aucun autre motif de résider au Canada.

Ces genres de crimes sont jugés non violents et donc pas de nature grave. Cela dit, les préjudices causés au dossier de crédit de la victime peuvent être ardus à réparer. ■

NFIB

Selon l'inspecteur-chef-détective Oliver Little, du NFIB, le système national de signalement du R.-U. prévient et perturbe la fraude, et fait économiser beaucoup d'argent au public et à la police.

ACTION FRAUD

AU SERVICE DES VICTIMES DE FRAUDE DU ROYAUME-UNI

Par l'inspecteur-chef-détective Oliver Little, sous-directeur du National Fraud Intelligence Bureau, Royaume-Uni

Dès 2006, le Royaume-Uni (R.-U.) a déterminé que le pays tout entier – citoyens, fonction publique, petites entreprises, grands noms et grandes sociétés – souffrait de l'escalade de la fraude.

Ayant gagné la Toile, la fraude devenait plus complexe et faisait plus de dommages. Source relativement sûre de financement, la fraude séduit les terroristes et les criminels organisés parce qu'elle offre une distanciation, qu'elle présente peu de risque, n'étant pas une priorité de la police, et qu'elle entraîne des peines bien moins lourdes que celles associées au vol qualifié ou au trafic de drogues.

Et dans la conjoncture du moment, la police disposait de peu de moyens.

PLACE À UNE STRATÉGIE NOUVELLE

Le vent a tourné quand le bureau de l'Attorney General a procédé à un examen stratégique. Il y dépeignait la menace dans toute son ampleur et l'intervention policière, avec ses lacunes en ciblage, en vision stratégique et en coordination.

Des nombreuses recommandations ressortait le besoin d'un guichet unique où signaler la fraude et d'un dépôt unique où consigner les renseignements. Au R.-U., 43 services de police différents recevaient alors les plaintes des victimes, chacun apportant conseils et services suivant ses propres normes.

L'information recueillie demeurait dans les programmes de ces 43 services, sans interconnexion. Profitant des failles du système, les fraudeurs misaient sur des stratagèmes simples qu'il aurait été facile de prévenir pour sévir dans divers territoires de compétence et puiser allègrement dans les économies des victimes.

On n'a ménagé aucun effort pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport, de sorte qu'aujourd'hui, le Royaume-Uni n'est plus un terreau aussi fertile pour les fraudeurs.

GUICHET UNIQUE

En 2010, le R.-U. a mis sur pied un centre de signalement national.

Action Fraud offre simplement des services accessibles et centrés sur la victime. Particuliers et entreprises, toutes les victimes signalent leur crime au même endroit, par téléphone ou en ligne. Elles y trouvent les services dont elles ont besoin pour se remettre de leurs pertes et pour se protéger contre une récidive.

Action Fraud ne reçoit pas que des signalements de fraude. En mai dernier, il a traité 63 690 appels du public, dont 31 pour cent étaient des signalements. La centralisation représente d'importantes économies pour les services de police du pays, délestés de la réception et du triage des appels relatifs à des fraudes.

Les conseillers d'Action Fraud écoutent les victimes et en traduisent l'information en données destinées au dépôt unique — le National Fraud Intelligence Bureau (NFIB) — dont les buts sont la prévention, la perturbation et la répression de la fraude.

Le NFIB est au cœur de la lutte antifraude au Royaume-Uni. Hébergé par la police de la City of London, dont les états de service en lutte contre la fraude sont longs et honorables, le NFIB compte des équipes spécialisées en renseignement, en crimes et en démantèlement, pour attaquer la fraude sur tous les fronts. Le NFIB contribue aux volets démantèlement, prévention et éducation de l'intervention policière.

BASE DE DONNÉES KNOWFRAUD

Le NFIB, en mai, a reçu d'Action Fraud les données sur 19 722 crimes. Ces données ont été versées à KnowFraud où elles se sont fondues aux renseignements sûrs transmis par d'autres partenaires des secteurs public et privé en matière de fraude.

Le logiciel trouve des correspondances dans les divers rapports et crée des réseaux. Ce sont des éléments qui lient le fraudeur à ses crimes et peuvent constituer des éléments de preuve. Il peut s'agir du nom du suspect, de véhicules, de numéros de téléphone, d'adresses Web et courriel, de comptes bancaires, etc.

On établit la viabilité des réseaux de crimes associés à l'aide de règles prédéfinies, mais souples. S'il est trouvé viable, le réseau est examiné par l'équipe du NFIB spécialisée en crimes afin de déterminer s'il faut procéder à des recherches pour révéler d'autres couches de tromperie et mettre au jour l'identité des responsables.

Le dossier du réseau est ensuite confié au service de police compétent qui prendra les mesures voulues. Celui-ci enquêtera sur le réseau criminel et versera ses résultats au système, notamment l'identité des suspects, afin de tenir la base de données à jour.

Le système est conçu pour faire ressortir les correspondances, afin de démasquer les fraudeurs les plus prolifiques et leurs méthodes les plus dommageables.

À partir des mêmes données, l'équipe des démantèlements cible les outils des fraudeurs — numéros de téléphone, comptes bancaires, sites Web et comptes courriel — et obtiennent des fournisseurs de ces services qu'ils les en privent.

La fraude ne connaissant pas de frontières, entre 25 et 33 pour cent de tous les crimes signalés par des victimes au R.-U. relèvent d'activités criminelles à l'étranger. Entre autres, le NFIB s'intéresse aux stratagèmes par Internet ou par téléphone exploités depuis l'Inde. Le NFIB collabore avec la police à l'étranger pour lutter contre cette forme de fraude.

L'équipe chargée du renseignement regroupe des analystes et des chercheurs qui gèrent l'accès à la base de données. Elle analyse toute l'information disponible, quelle qu'en soit la source, pour préparer des produits de soutien tactique sur des groupes du crime organisé, pour dégager des tendances et pour lancer des avertissements.

TROUVER LES CORRESPONDANCES

Prenons un cas de figure, ticketindex.net. Le site Web offrait en vente des billets pour le concert Take That, billets que le fraudeur n'a jamais eus en sa possession. Les victimes, de partout au pays, ont toutes subi une perte de 40 £ (64 $ CA).

Avant la mise en place du système, chaque victime aurait dû signaler cette fraude à son service de police local. Celui-ci, n'ayant qu'une poignée de victimes sur son territoire, n'aurait pas pu enquêter, faute d'un lieu où le crime aurait été commis.

Mais voilà, au moment de l'arnaque, le système était en place et le personnel d'Action Fraud a observé en quelques heures un grand nombre d'appels à son sujet et l'a signalée au NFIB. L'adresse Web était la même dans tous les signalements.

Très vite, l'ampleur de la fraude s'est révélée : il y avait des centaines de victimes. L'affaire a été priorisée et l'équipe du NFIB spécialisée en crimes a produit une trousse d'enquête complète et fait suspendre les comptes du site Web et du service de paiement.

Les recherches ont mis en cause un suspect à Londres et étant donné l'ampleur et la portée des crimes, la police de la City of London, à titre de chef de file de la lutte antifraude, a été en mesure de l'arrêter et de lui intenter un procès.

En analysant les signalements, le NFIB peut mettre en contexte stratégique la menace de chaque genre de crime. Ainsi, les opérations de vente sous pression et de vente frauduleuse d'actions ne comptent que pour une faible proportion des victimes, mais les pertes qu'elles leur imputent sont les plus lourdes : 54 000 £ (86 000 $CA) par fraude en moyenne au dernier exercice. C'est un problème international : des groupes du crime organisé ciblent des gens vulnérables, au R.-U. et à l'étranger.

On ne peut pas enquêter sur toutes les fraudes. Le nombre de groupes impliqués excède la capacité policière. Mais grâce aux correspondances établies par notre système entre les comptes bancaires des destinataires ou les adresses IP des sites Web des fraudeurs, nous pouvons déterminer quels groupes font le plus de tort. Nous les portons à l'attention des escouades antifraude de la police de la City of London aux fins de répression et nous les soutenons dans leur enquête.

Notre équipe d'interventions proactives transmet aux banques les numéros des comptes des destinataires qui servent à la fraude. Sur réception d'une alerte du NFIB, la banque peut mettre fin à sa relation avec le client et fermer le compte. L'argent récemment versé au compte dans une transaction semblable peut être remboursé et l'argent en route qui n'y serait pas encore déposé sera rendu à la victime.

Au dernier exercice, le NFIB a lancé 389 alertes à la fraude à l'investissement, ce qui a permis aux banques d'épargner 3,4 millions de livres (5,4 millions de dollars).

Outre la répression et la perturbation qu'il facilite, le dépôt unique comporte une foule d'autres avantages, s'il est utilisé judicieusement.

On peut dégager des tendances ponctuelles, autour par exemple du magasinage de Noël ou des rencontres à la Saint-Valentin. On peut adapter les alertes avec l'aide de nos partenaires de l'industrie pour prévenir la fraude et utiliser la base de données pour mesurer l'effet qu'on a eu sur le problème.

Le NFIB est un outil tactique et stratégique pour la gestion d'un problème complexe. Il peut voir la portée exacte de la fraude signalée au Royaume-Uni et montrer à la police d'où proviennent les menaces et les risques. Il peut aussi indiquer comment et parfois où attraper le fraudeur qui fait actuellement des victimes.

La création du NFIB a coïncidé avec l'imposition de mesures d'austérité à toute la fonction publique au Royaume-Uni. Le moment n'aurait pas pu être mieux choisi pour nous doter de la capacité de traiter une manne de données et d'indices d'apparence disparates en une structure organisée, qui permet de voir ce qui est important et réalisable. ■

Service de police de Toronto

Les messages de prévention de la fraude ont été vus par environ 2,3 millions de personnes lors du lancement d'une campagne de sensibilisation tenue à Toronto en février dernier.

PARLONS FRAUDE

FAIRE DE LA SENSIBILISATION EN GAZOUILLANT

Par le sergent-détective Cameron Field, Groupe de la criminalité financière, Service de police de Toronto (SPT), et Kristen Rose, agente principale des communications, Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)

La criminalité financière n'est pas le thème préféré des médias ou un sujet dont on aime discuter à table. N'empêche que de plus en plus de Canadiens en sont victimes chaque année, et la plupart d'entre eux sont trop gênés ou honteux pour parler de leur expérience à quiconque.

On estime que la fraude coûte plus de 10 milliards de dollars aux Canadiens chaque année; cela dit, la GRC affirme que pas moins de neuf Canadiens sur dix qui en sont victimes préfèrent se taire.

La CSFO et le Groupe de la criminalité financière du SPT, qui viennent chaque jour en aide à des victimes de fraude et d'autres stratagèmes, estiment qu'il est difficile de faire de la sensibilisation en vue de prévenir ces crimes.

La prévention de la fraude est généralement peu populaire auprès des médias grand public, qui s'intéressent plutôt aux histoires de fraudes ayant fait de nombreuses victimes et entraîné de grosses pertes d'argent.

DIFFUSER DES MESSAGES DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

La CSFO et le SPT ont commencé à se servir des médias sociaux pour renseigner le public sur les façons de prévenir la fraude. Des plateformes comme Facebook et Twitter permettent la diffusion d'information, qui peut finir par être partagée par des centaines, voire des milliers ou même des millions d'internautes.

De plus, les médias sociaux sont extrêmement économiques et exigent peu d'effectifs. Alors que maintes organisations publiques doivent composer avec d'importantes compressions de budget et de personnel, les médias sociaux se révèlent fort intéressants.

À l'automne 2012, la CSFO et le SPT ont décidé de comparer le temps que leurs organisations consacraient à la prévention de la fraude dans les médias sociaux. Ils se sont aperçus que leur message rejoindrait beaucoup plus de gens s'ils unissaient leurs efforts.

Deux initiatives aideraient grandement ces deux organisations ainsi que des dizaines d'autres qui poursuivent le même objectif :

- La formation, dans un réseau social ou une autre plateforme numérique, d'un groupe ayant pour but de renseigner les consommateurs sur la fraude et d'autres délits financiers
- La création d'un forum interactif où les gens pourraient se renseigner sur les façons de se protéger contre la fraude, les escroqueries et d'autres crimes financiers et discuter avec des experts en la matière

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

En novembre 2012, la CSFO et le SPT ont mis sur pied un groupe de travail informel chargé de sensibiliser le public à la fraude, aux arnaques et à d'autres délits financiers en se servant de médias sociaux et de plateformes numériques. Le groupe vise les objectifs sui-vants :

- accroître de façon exponentielle la diffusion des messages de prévention;
- veiller à une communication ouverte entre les organismes;
- permettre aux organismes de partager leurs expériences respectives des médias sociaux;
- favoriser l'échange de pratiques exemplaires.

L'une des caractéristiques uniques du groupe est qu'il se réunit assez souvent. Tous les deux ou trois mois, la majorité des membres se voient pour discuter des activités à venir, des tendances dans les médias sociaux, de réussites et d'échecs et des futures campagnes

concernant tout le groupe.

Le groupe est établi dans la région du Grand Toronto, mais il se compose d'enquêteurs, de policiers et de professionnels notamment des communications de plusieurs régions du pays.

Le groupe a le potentiel de joindre beaucoup d'internautes dans les médias sociaux grâce à sa composition unique :

- Commission des services financiers de l'Ontario
- Service de police de Toronto
- Banque du Canada
- Crime Prevention Association of Toronto
- Centre antifraude du Canada
- Insurance Brokers Association of Ontario
- Ministère des Services aux consommateurs de l'Ontario
- Police provinciale de l'Ontario
- Gendarmerie royale du Canada
- Banque Royale
- Real Estate Council of Ontario
- Bureau d'assurance du Canada
- Association canadienne des conseillers hypothécaires accrédités
- Canadian Health Care Anti-Fraud Association
- Investor Education Fund/Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Banque Scotia
- Association des banquiers canadiens
- Agence de la consommation en matière financière du Canada
- First Canadian Title
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- Banque TD
- Service de conciliation en assurance de dommages

Le premier projet du groupe a été le lancement du Mois de prévention de la fraude, le 28 février 2013, à Toronto.

De nombreux médias y ont assisté en partie du fait que le groupe collabore de façon soutenue avec ses partenaires des médias et qu'il est présent dans les médias sociaux. Deux aînés qui ont été victimes de fraude y ont raconté leur expérience.

On y a organisé une séance d'échanges avec des aînés représentant les organismes participants, une campagne de prévention de la fraude numérique créée par des étudiants torontois au niveau collégial y a été dévoilée et des stands d'information d'organismes membres y étaient installés.

Pendant tout le mois de mars, des membres du groupe ont fait de la publicité croisée sur leurs campagnes, appuyé les messages d'autres membres dans les médias sociaux et, dans certains cas, lancé des campagnes ou des messages d'intérêt public conjoints. Le groupe a ainsi suscité l'intérêt des médias grand public, ce qui a donné lieu à l'échange d'information sur la prévention de la fraude entre des millions d'internautes.

Selon des statistiques recueillies par la CSFO, les messages sur la prévention de la fraude ont été lus en moyenne par près de 1,7 million d'abonnés de Twitter chaque semaine du mois de la prévention de la fraude. Le nombre le plus élevé, enregistré lors du lancement de l'événement, était de 2,3 millions de personnes sur ce réseau seulement.

UN FORUM SUR LA FRAUDE SUR TWITTER

Afin d'encourager les discussions sur la fraude en ligne, la CSFO et le SPT ont lancé #fraudchat, un forum de discussion hebdomadaire sur la criminalité financière et la prévention de la fraude.

Le forum a lieu tous les jeudis de 21 h à 22 h (HE) et est animé par les coauteurs du présent article, le sergent-détective Cameron Field du Groupe de la criminalité financière du SPT et Kristen Rose, agente principale des communications à la CSFO. Pour participer à la séance de clavardage, il suffit d'ouvrir un compte Twitter et de suivre le mot-clic fraud chat.

Grâce à ce forum, les internautes peuvent régulièrement poser des questions sur la prévention de la fraude à un policier et à une représentante d'un organisme de services financiers.

De plus, fraud chat permet souvent aux internautes de discuter avec des experts en divers types de fraude. Par exemple, des représentants du Bureau d'assurance du Canada y ont été invités pour parler de fraude dans le domaine de l'assurance auto et de collisions truquées. Des représentants de la GRC et du Centre antifraude du Canada y ont aussi pris part récemment.

La CSFO a récemment compilé des statistiques pour s'assurer que le forum suscitait de plus en plus de discussions virtuelles sur tous les types de délits financiers. Il en est clairement ressorti que le forum est une réussite et que les internautes s'intéressent de plus en plus à la prévention de la fraude :

- en moyenne, 746 924 personnes voient les messages de fraud chat chaque semaine
- depuis la création du forum : les discussions sur Twitter concernant les stratagèmes de rencontre ont augmenté de 245 pour cent
- les discussions sur Twitter concernant la fraude à l'assurance se sont accrues de 90 pour cent
- les discussions sur Twitter concernant les fraudes liées aux rénovations domiciliaires ont connu une hausse de 65 pour cent
- les discussions sur Twitter sur la fraude visant les aînés ont augmenté de 40 pour cent

Il ne fait donc aucun doute que les Canadiens veulent parler de la fraude et des escroqueries dans les médias sociaux. Fait intéressant, de nombreux utilisateurs du forum fraud chat qui ont été victimes de fraude se sont dit reconnaissants d'avoir une tribune où parler de leur expérience. Dans des circonstances favorables, les Canadiens sont tout à fait disposés à raconter ce qu'ils ont vécu.

La CSFO et le SPT s'emploient actuellement à déterminer ce que deviendra #fraudchat dans les mois et les années à venir. L'initiative a beaucoup de potentiel et pourrait être élargie de manière à ce que les victimes puissent non seulement obtenir des conseils d'experts, mais également aider d'autres victimes. Le groupe envisage d'ajouter aux séances hebdomadaires de clavardage sur Twitter des webémissions diffusées régulièrement pour accroître la qualité et le caractère interactif des discussions avec le public.

Certains Canadiens victimes de fraude ou d'escroquerie éprouvent de la honte qui les fait hésiter à faire un signalement et à en parler à leur famille. Grâce au groupe de travail sur les médias sociaux et au forum fraud chat, le public est mieux renseigné et les victimes peuvent avoir des échanges constructifs avec des experts et d'autres victimes.

L'objectif ultime est d'amener les Canadiens à reconnaître à temps une arnaque ou une fraude. Ce sont toutes les sphères de la société canadienne qui en bénéficieront. Il semble que les initiatives menées actuellement soient un premier pas dans la bonne direction. ■

FRAUDE TRANSFRONTIÈRE

Par le cap. Satish Tarachandra, Section de la criminalité financière du Détachement de Toronto – Ouest de la GRC

En août 2009, l'équipe de lutte contre la fraude par carte de paiement de la Section de la criminalité financière du Détachement de Toronto – Ouest de la GRC a été avisée par les enquêteurs du service de sécurité d'une banque canadienne qu'un groupe de suspects commettaient à grande échelle des vols d'identité, le détournement de courrier, l'usurpation d'identité de clients et la prise de contrôle de comptes bancaires.

Les individus en question se rendaient dans diverses succursales de la banque au pays munis de fausses pièces d'identité pour accéder aux comptes de la victime et en retirer des fonds. Les enquêteurs ont eu tôt fait de découvrir que l'organisation ciblait de multiples institutions bancaires.

Au cours de l'enquête, la police a découvert que le cerveau de l'opération était un citoyen nigérian, Ife Eguakun, et que ce dernier avait commis 34 fraudes en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique entre mars 2007 et septembre 2009. Ces fraudes ont entraîné des pertes de plus d'un million de dollars.

MÉTHODE

La première étape consistait pour Eguakun à découvrir une victime par différents moyens, notamment une vérification auprès d'une agence d'évaluation du crédit.

Eguakun appelait ensuite la banque pour demander qu'on réachemine le courrier du client à une autre adresse postale, de façon à modifier l'adresse du client dans le système de la banque.

Eguakun faisait ensuite un autre appel pour demander une carte de débit de remplacement. La banque envoyait alors une carte de remplacement à la boîte postale d'Eguakun. Une semaine ou deux plus tard, Eguakun appelait la banque pour faire rétablir l'adresse originale dans le dossier afin d'éviter toute détection.

Par la suite, Eguakun, ou l'un de ses complices, allait dans une banque muni d'une carte client frauduleuse ainsi que de fausses pièces d'identité au nom du client de la banque. Il annonçait ensuite qu'il avait oublié son numéro d'identification personnelle. Le personnel de la banque demandait alors une pièce d'identité et, à la présentation d'une carte d'identité à l'apparence authentique, Eguakon ou ses complices pouvaient alors modifier le numéro d'identification personnelle.

Eguakon ou l'un de ses complices retirait ou virait ensuite de l'argent du compte. Afin de ne pas éveiller les soupçons, il effectuait de petites transactions au début, pour ensuite traiter de plus vastes sommes.

Lorsque ces fraudes ont été découvertes en août 2009, le service de sécurité de la banque a émis un avertissement à toutes les succursales pour leur demander de l'avertir advenant toute autre occurrence de fraude.

Eguakun a été identifié dans 11 de ces fraudes. Ses complices ont été observés par caméra de surveillance effectuant le reste des prises de contrôle de compte.

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Le 25 septembre 2009, l'équipe d'enquête a organisé une opération de surveillance à un bureau d'enregistrement de l'immigration en Ontario, où Eguakun devait se présenter dans la matinée. Les enquêteurs ont appris que des membres de la famille du prévenu avaient informé les agents d'immigration qu'Eguakun était au lit pour cause de maladie.

Pendant ce temps, la banque a avisé la police qu'Eguakun et un homme non identifié avaient été vus en train de commettre des fraudes bancaires en Alberta.

Eguakun et un complice ont ensuite été arrêtés plus tard dans la journée à bord d'un avion à son atterrissage à Toronto. Dans sa valise, la police a trouvé 11 280 $, plusieurs faux permis de conduire de l'Ontario et de l'Alberta, des cartes d'assurance sociale, des relevés d'agences d'évaluation du crédit et de l'information manuscrite relative à plusieurs profils de clients de la Banque royale du Canada.

La police de North Bay a également perquisitionné dans une chambre d'hôtel où Eguakun avait séjourné pendant qu'il avait commis des fraudes dans la ville.

Deux des complices d'Eguakun ont fait des dépositions sur bande précisant qu'Eguakun était bien le cerveau de la bande. Il leur avait montré à commettre les fraudes et leur avait fourni les faux documents et les renseignements personnels nécessaires sur les clients.

Tandis qu'il était en liberté sous caution pour ces infractions, Eguakun a tenté de perpétrer une nouvelle fraude à Brampton. Le caissier de banque a flairé une fraude et Eguakun a pris la fuite, laissant derrière lui ses fausses cartes d'identité.

Eguakun n'était pas conscient d'avoir été identifié lors de cette dernière tentative de fraude alors qu'il était en liberté sous caution, et conformément aux conditions de celle-ci, il s'est présenté auprès du Détachement de Toronto – Ouest de la GRC à Milton (Ont.). Il a été arrêté peu après une brève chasse à l'homme par la police.

CONCLUSION

Six membres de cette organisation criminelle ont été condamnés à la cour provinciale de Brampton pour prises de contrôle de comptes et fraudes bancaires impliquant l'usurpation d'identité en plusieurs endroits au Canada.

Eguakun et deux autres membres du groupe ont plaidé coupable aux termes de l'art. 467.12 du *Code criminel* pour perpétration d'une infraction au profit d'une organisation criminelle.

En outre, Eguakun a plaidé coupable à une accusation concernant l'instruction à une autre personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle. Ces infractions touchant une organisation criminelle sont rarement portées dans une enquête criminelle, en particulier dans le contexte de la criminalité financière.

Le démantèlement de cette organisation criminelle tient principalement au recours à des techniques d'enquête traditionnelles de la part d'un petit service d'enquête allié à l'obtention de renseignements en temps réel et un partenariat avec les enquêteurs d'une institution financière. ■

Ife Eguakun est pris en flagrant délit par une caméra de surveillance alors qu'il supervisait un membre de son groupe dans la perpétration d'une fraude bancaire.

GRC

METTRE AU JOUR LA CORRUPTION BANCAIRE

UN ANCIEN AGENT EXPLIQUE LE MOBILE DE SA CARRIÈRE

Robert Mazur était étudiant en commerce lorsqu'il a appris que le service de renseignement de l'Internal Revenue Service (IRS) offrait un stage d'été. Ne sachant pas à quoi s'attendre, il a postulé : ce fut le début d'une carrière d'enquêteur sur les cartels de la drogue et les dirigeants mondiaux corrompus. Sigrid Forberg, rédactrice pour la Gazette, *discute avec lui de son mémoire,* The Infiltrator, *qui porte sur la lutte à la criminalité financière.*

Gracieuseté de Robert Mazur

Robert Mazur (à droite) en compagnie d'un pilote devant un des jets utilisés lors de l'opération d'infiltration sur les crimes financiers d'importants trafiquants de drogue.

VOUS AVEZ COMMENCÉ COMME STAGIAIRE D'ÉTÉ. QU'EST-CE QUI VOUS A INCITÉ À RESTER?

La possibilité d'enquêter sur les crimes financiers au lieu d'être un simple comptable m'intéressait beaucoup. J'ai été affecté à une section de l'IRS qui se servait des infractions fiscales pour poursuivre des trafiquants de drogue, des politiciens corrompus et des membres du crime organisé. Cette section suivait la piste de l'argent pour attraper de « gros poissons ».

L'un des premiers dossiers sur lesquels j'ai travaillé est celui de Frank Lucas, un des plus importants trafiquants d'héroïne aux États-Unis. Ce criminel importait de grandes quantités d'héroïne aux É.-U. dans les housses mortuaires de soldats ramenés du Vietnam. Nous surveillions ses messagers qui apportaient des polochons remplis d'argent à la banque. Les preuves que nous avons amassées ont non seulement servi à cibler l'organisation criminelle, mais aussi la banque qui enfreignait la *Bank Secrecy Act* en omettant volontairement de soumettre les formules requises pour les dépôts de plus de 10 000 $.

QUE FAUT-IL POUR ÊTRE UN BON ENQUÊTEUR DANS CE DOMAINE?

J'ai rencontré tellement d'enquêteurs aux talents extraordinaires, mais ils travaillent tous dans différents domaines. L'un des aspects les plus importants est de connaître ses forces et de les exploiter. Cependant, il faut également s'efforcer de corriger ses faiblesses parce qu'on doit vraiment pouvoir relever tous les défis qui se présentent.

À mon avis, la gestion des informateurs de police est l'une des tâches les plus risquées que les enquêteurs ont à accomplir. Je sais, du moins je crois, que la mauvaise gestion d'informateurs a mis fin à des carrières. La capacité de communiquer, et de communiquer efficacement, est bien entendu un autre défi. Cette capacité aura une incidence sur vos aptitudes de gestion, vos techniques d'entrevue, votre rendement et, comme nous sommes malheureusement obligés de le faire parfois, votre capacité à vendre votre salade pour obtenir des ressources de la gestion.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'ÉCRIRE UN LIVRE?

Cela me permet avant tout de raconter une histoire assez exceptionnelle en plus de donner aux gens une idée de notre travail, alors que personne n'ose en parler. Comment se fait-il que la vente de drogue rapporte 400 milliards de dollars par année et qu'on en saisisse seulement moins d'un milliard selon les autorités américaines? C'est le quart de un pourcent. Manifestement, d'habiles professionnels qui occupent des postes dans des banques internationales et le milieu des affaires mettent régulièrement cet argent en circulation. Le fait de pouvoir faire éclater la vérité à propos de l'implication du conseil d'administration de la septième plus grande banque publique aide les gens à comprendre l'économie de la criminalité.

QU'ESPÉREZ-VOUS QUE LES ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI RETIENNENT DU LIVRE?

L'importance de sortir des sentiers battus lorsqu'on aborde une opération d'infiltration à long terme portant sur le blanchiment d'argent.

Pourvu que tout soit fait de manière professionnelle et dans un cadre professionnel, il importe pour les policiers d'échanger sur leurs préoccupations et leurs points de vue différents. Nous avons toujours agi ainsi lors de notre opération et cela a porté ses fruits parce que nous avons beaucoup innové. Il faut vraiment essayer de convaincre les organismes de faire les choses un peu différemment, sinon nous allons continuer d'avoir recours à des techniques si courantes et facilement détectables que notre taux de succès diminuera grandement. ■

UNE COLLABORATION INHABITUELLE

VASTE RÉSEAU DE VOL D'IDENTITÉ MIS AU JOUR

Par le surint. Wade Setter, Minnesota Bureau of Criminal Apprehension

En août 2012, Julian Okeayaninneh, 44 ans, de la Californie, et Olugbenga Temidago Adeniran, 36 ans, de l'État de New York, ont chacun écopé de plus de 20 ans de prison fédérale pour avoir participé à l'un des plus immenses stratagèmes de vol d'identité de l'histoire des États-Unis. L'enquête qui a mené à leur arrestation change maintenant la façon dont les organismes d'application de la loi voient la concertation entre autorités locales, étatiques et fédérales.

Tout a commencé en 2009, quand deux membres du groupe de travail sur les crimes financiers du Minnesota Bureau of Criminal Apprehension ont comparé deux cas de vol d'identité auxquels chacun travaillait de son côté. Les similarités entre ces dossiers ont amené le groupe de travail à lancer une enquête pour voir s'ils ne s'inscrivaient pas dans une entreprise de crime organisé de plus grande portée.

Cette enquête a finalement mené à la découverte d'un réseau complexe de vol d'identité, de fraude bancaire, de contrefaçon de chèques, de fraude par carte de crédit et de blanchiment d'argent impliquant plus de 200 participants dans 11 États et plus 8 700 victimes dans le monde. Il s'agissait d'un vaste et profond réseau criminel à paliers multiples.

Les organisateurs du complot recrutaient des employés de banque, qui fournissaient des renseignements sur leurs clients à des complices chargés de la production massive de faux documents, dont des permis, des cartes de crédit et des cartes d'accès, ensuite utilisés par d'autres consorts pour retirer des fonds de comptes légitimes ou ouvrir des comptes frauduleux.

Les fraudeurs produisaient aussi des documents d'appoint — y compris des passeports, des permis de conduire, des centaines de cartes de crédit à divers noms et des formules de chèque — dont ils se servaient pour commettre d'autres crimes. Les profits ainsi réalisés étaient ensuite blanchis au moyen d'envois d'espèces par l'intermédiaire d'institutions financières.

Les premières arrestations, faites en 2009, visaient des acteurs de bas niveau et des employés de banque, dont bon nombre ont plaidé coupables ou ont accepté de fournir de l'information sur le complot, sa structure et sa portée aux termes d'une transaction pénale. Puis, à l'automne 2010, l'arrestation d'un homme de main a mené à des renseignements déterminants sur un certain local d'entreposage en Californie. Lors d'une perquisition effectuée en décembre 2010, les enquêteurs du groupe de travail y ont trouvé des milliers d'articles liés au vol d'identité, soit :

- des renseignements sur l'identité et les comptes bancaires de 8 700 victimes;
- des chèques commerciaux d'une valeur nominale de 18 M$;
- 140 photos de passeport;
- 30 pièces d'identité portant la photo du parrain de l'organisation;
- 90 permis de conduire aux noms d'autres personnes;
- un lecteur et un encodeur de cartes de crédit;
- 500 cartes de crédit aux noms d'autres personnes.

Cette découverte a révélé pour la première fois à quel point les victimes étaient nombreuses. Jusque-là, les enquêteurs savaient qu'ils avaient affaire à une organisation bien rodée impliquant beaucoup de suspects, mais ils n'avaient aucune idée du nombre de victimes.

Pendant la descente sur le local d'entreposage, ils ont eu un autre coup de chance. Julian Okeayaninneh, parrain de l'organisation, est arrivé sur les entrefaites, sans se douter qu'il allait y croiser des enquêteurs.

Il a donné un faux nom et a nié que le local lui appartenait, mais les enquêteurs ont comparé les images captées par le système de sécurité à son arrivée et la photo accompagnant les documents de location qu'il avait remplis en mars 2006. La descente ayant permis d'établir que la durée de la location concordait avec celle de la fraude, Okeayaninneh a été arrêté.

RECRUTER DES COLLABORATEURS

En 2011, le bureau du procureur, l'inspecteur général, le bureau du contrôleur de la monnaie du département du Trésor et la société fédérale d'assurance-dépôts des États-Unis sont intervenus pour convaincre les grandes institutions financières de l'importance de leur collaboration. Ces dernières ont d'abord hésité, craignant à juste titre une érosion de la confiance du public à leur égard, ce qui a fait traîner les discussions pendant plus d'un an.

Tous les employés suspects ont finalement été laissés en poste jusqu'à ce qu'on puisse les prendre sur le fait, et même après dans bien des cas, le temps que soit révélée toute l'ampleur du stratagème. Les enquêteurs ont aussi recruté parmi le personnel bancaire des informateurs qui les ont aiguillés vers certains employés.

« Ce travail de recrutement était particulièrement difficile du fait que les enquêteurs ne savaient pas encore quels employés étaient impliqués dans les crimes », souligne Patrick Henry, chef du groupe de travail sur les crimes financiers du Minnesota.

S'il fallait la collaboration des institutions financières, c'était notamment pour être en mesure, une fois les employés suspects identifiés, d'ouvrir des comptes qui permettraient de recueillir des preuves en suivant les pistes de vérification. L'opération serait coûteuse et extrêmement délicate, puisque les banques devraient sciemment laisser perdurer une fraude.

Les enquêteurs des banques ont aussi permis aux enquêteurs externes de consulter des renseignements qui seraient normalement difficiles à obtenir sans assignation. La stratégie a marché, mais non sans heurts : les banques n'étant pas des agents d'application de la loi, les enquêteurs devaient se garder de leur révéler les progrès du dossier.

Le groupe de travail devait trouver un moyen sûr de fournir les noms des 8 700 victimes aux enquêteurs des banques pour déterminer s'il existait chez ces dernières des comptes légitimes ou frauduleux à leurs noms. Il a fallu d'abord concevoir une solution technologique pour rassembler l'information provenant des divers systèmes de gestion de données des enquêteurs, des banques et des compagnies de carte de crédit,

puis faire les adaptations nécessaires pour permettre une comparaison avec la liste de victimes de vol d'identité de la commission fédérale du commerce.

IDENTIFIER LES VICTIMES

Les enquêteurs ont collaboré avec les institutions financières, la commission fédérale du commerce des États-Unis et d'autres organismes d'application de la loi pour déterminer où il existait des comptes légitimes ou frauduleux aux noms de victimes connues.

Ils ont aussi cherché à identifier une à une les personnes qui ne savaient pas qu'elles étaient victimes de fraude ou qui n'avaient rien signalé. Ce travail a nécessité une coordination entre organismes locaux, étatiques et fédéraux, de même qu'avec les autorités compétentes là où les crimes avaient été commis et où les victimes se trouvaient (pour l'obtention de rapports).

Les enquêteurs ont aussi collaboré avec des organismes locaux et d'autres intervenants à l'échelle du pays pour assigner témoins et victimes à comparaître au Minnesota.

METTRE AU POINT LES OUTILS NÉCESSAIRES

Gérer une enquête impliquant tant de personnes, d'endroits et de cibles s'est avéré une tâche monumentale. Les enquêteurs ont dressé un organigramme des plus de 200 suspects pour orienter leurs travaux et faciliter la répartition des ressources. Cet organigramme a aussi servi de guide à mesure qu'était révélée la structure complexe de l'organisation criminelle.

Les enquêteurs ont aussi conçu un système pour assurer le suivi de plus de 300 éléments de preuve qu'ils devaient pouvoir trier par victime, par suspect, par groupe de suspects et par banque. Ils ont par ailleurs trouvé des moyens d'échanger des données judiciaires entre divers organismes locaux, étatiques et fédéraux, chacun avec ses problèmes de compatibilité propres.

Le réseau d'alerte au crime du Minnesota leur a permis de diffuser de l'information sur le dossier aux organismes d'application de la loi, aux institutions financières et aux commerçants, et le centre d'analyse intégrée du Minnesota, de recueillir des renseignements pertinents au sujet de ce dossier et d'autres enquêtes en cours auprès des autorités étatiques et fédérales. Ces ressources et ce mode d'intervention ciblé sont spécifiques au Minnesota.

Groupe de travail sur les crimes financiers du Minnesota

Image de Julian Okeayaninneh captée par une caméra de sécurité alors qu'il arrivait à l'installation d'entreposage le jour de son arrestation.

FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA FRAUDE

Dès le départ, les enquêteurs ont épluché les médias sociaux et d'autres sources ouvertes pour se renseigner sur les suspects et leurs activités criminelles antérieures ou prévues. Les fraudeurs avaient affiché des photos et des vidéos les montrant, eux et des complices, avec de l'argent et d'autres articles obtenus dans le cadre de leur entreprise criminelle.

Les enquêteurs ont aussi appris des choses sur certains acolytes des fraudeurs à partir de relations et de messages observés dans les médias sociaux. Ils ont travaillé rapidement afin d'identifier les suspects, d'étayer leurs dossiers et d'accroître les chances de réussite des poursuites connexes.

« On savait que les suspects avaient de faux et de vrais passeports, des ressources considérables et des relations partout dans le monde. Bref, ils pourraient facilement prendre la fuite », explique Patrick Henry. En mars 2011, 12 accusés, dont le parrain du réseau, certaines de ses têtes dirigeantes et des employés de banque, ont été inculpés sous 126 chefs, notamment pour complot en vue d'une fraude bancaire, fraude bancaire, vol d'identité grave et blanchiment d'argent.

Plus de 20 autres suspects arrêtés en 2011 et au début de 2012 ont plaidé coupables à diverses accusations. Tous ceux qui ont subi un procès ont été condamnés en février 2012, sauf deux.

Le parrain Julian Okeayaninneh s'est vu infliger 28 ans de prison fédérale — la plus longue incarcération jamais imposée pour ce genre de crime.

Ce dossier a exigé une collaboration avec des partenaires à l'extérieur du milieu pénal ainsi qu'avec des intervenants de la collectivité judiciaire aux échelons local, étatique et fédéral. Les enquêteurs ont utilisé des renseignements provenant d'informateurs, de transactions pénales et de sources multiples dans le domaine de la justice pénale, ainsi que des outils d'enquête fournis par des entreprises privées et des organismes de justice pénale de tous les niveaux.

Le groupe de travail a eu recours à l'expertise et à la technologie de tous les échelons de la collectivité d'application de la loi. Il a conçu des outils pour l'échange de données entre systèmes de gestion de dossiers ainsi qu'un organigramme pour le suivi de plus de 200 suspects.

Jusqu'à maintenant, 31 membres du réseau qui a orchestré cette fraude de 100 millions de dollars ont été condamnés ou ont plaidé coupables grâce aux efforts des enquêteurs.

La phase 2 de l'enquête se poursuit. ■

Le groupe de travail sur les crimes financiers du Minnesota se penche sur les crimes financiers liés au vol d'identité et accorde une attention particulière aux entreprises de crime organisé. Il réunit des représentants de plusieurs organismes d'application de la loi qui travaillent de concert pour mettre en commun leurs compétences et leurs ressources.

«JE SUIS EXACTEMENT COMME VOUS, CROYEZ-MOI»

LA FRAUDE FONDÉE SUR LES AFFINITÉS

Frank S. Perri, J.D., CPA, expert breveté en fraude

L'idée d'affinité renvoie généralement au sentiment de proximité qui naît entre personnes partageant les mêmes caractéristiques. On appelle « fraude fondée sur les affinités » les offres frauduleuses de placement visant les membres de groupes définis, par exemple les communautés raciales, religieuses ou ethniques, les gens du troisième âge et les groupes professionnels. Le plus souvent, les auteurs de telles offres appartiennent ou prétendent appartenir au groupe ciblé.

S'attaquer à la fraude fondée sur les affinités est particulièrement ardu en raison de la solidité de la confiance qui unit les victimes au groupe auquel elles appartiennent.

Les nouveaux arrivants sont vulnérables à ce type de fraude parce qu'ils se situent souvent en marge de la société et connaissent mal les lois et usages locaux relatifs aux placements.

On a estimé qu'aux États-Unis, la fraude fondée sur les affinités représentait au moins 50 G$ par année (*Economist*, 2012). Au cours des dernières années, les citoyens de l'Utah adhérant à une organisation confessionnelle ont à eux seuls perdu plus de 1,5 G$ aux mains de fraudeurs pratiquant ce type d'escroquerie (Morgan, 2011).

CRÉDIBILITÉ ACQUISE À PEU DE FRAIS

Bien souvent, le simple fait qu'une personne ou une organisation présente les mêmes caractéristiques que le groupe qu'elle cible lui donne un surcroît de crédibilité.

La fraude fondée sur les affinités remporte de grands succès dans les milieux religieux. Cibler les congrégations est très rentable, car les arnaqueurs peuvent ainsi escompter tromper la totalité de leurs fidèles – ce qui ne les empêche pas d'appâter les membres d'un groupe donné au moyen d'Internet, de produits médiatiques à caractère ethnique et de réunions de fraternisation.

La façon de procéder typique est la suivante : l'escroc persuade les dirigeants d'un groupe religieux que sa combine est un moyen légal de favoriser les intérêts sociaux et économiques du groupe tout entier. Une fois gagnés à cette idée, les dirigeants agissent comme les marionnettes du fraudeur en s'efforçant de convaincre leurs ouailles que ce dernier est digne de confiance.

Les fraudeurs misant sur les affinités déprécient les mises en garde contre les offres frauduleuses de placement en substituant une forme de dérision au réflexe naturel de scepticisme. Semblables offres de placement viennent souvent à la connaissance de la victime par l'entremise d'un ami, d'un collègue ou de quelque autre personne en qui elle a confiance.

Les fraudeurs misant sur les affinités élaborent des approches susceptibles de séduire le groupe ciblé, par exemple en produisant des dépliants ou des discours qui mettent l'accent sur le patrimoine culturel, la langue ou les traits identitaires qu'ils partagent avec leur auditoire. Ils arrivent ainsi à légitimer leur action et leurs offres frauduleuses de placement.

Combattre la fraude fondée sur les affinités est très difficile, car une fois la confiance établie, l'investisseur est moins tenté

CONTRER LA FRAUDE FONDÉE SUR LES AFFINITÉS

Voici ce que recommandent les experts pour éviter de devenir la victime d'une fraude fondée sur les affinités ou d'un autre type d'escroquerie :

- Repoussez l'offre de placement du promoteur qui vous dit qu'il n'a pas le temps de mettre tous les détails de l'opération par écrit ou que celle-ci est soustraite à la réglementation pour cette raison qu'elle relève d'une institution religieuse.
- Méfiez-vous des offres de placement soi-disant sans pareille, surtout si le promoteur vous en fait la recommandation sur la base de renseignements confidentiels ou privilégiés.
- Méfiez-vous des offres de placement auxquelles s'attache la promesse de profits fabuleux ou un rendement garanti sans pour autant comporter de véritables risques.
- Demandez les états financiers, la description écrite des risques associés au placement, celle des conflits d'intérêts potentiels et de la procédure à suivre pour retirer votre argent.
- Demandez à un professionnel compétent qui n'est pas associé au promoteur d'évaluer objectivement l'offre de placement qui vous est faite.

—Perri et Brody, 2013

d'examiner l'offre à fond et, une fois floué, il a du mal à croire qu'il l'a été. Même une fois conscient de l'escroquerie dont il a été victime, il est peu disposé à le faire savoir en dehors du groupe.

La fraude qui sévit dans les milieux religieux pose des problèmes particuliers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières en raison du mutisme des victimes. Dans certains cas, la méfiance de celles-ci à l'égard des autorités tient à l'opinion négative qu'elles ont des pouvoirs publics et au désir de régler le problème à l'interne, au sein du groupe.

PERSUASION ET INFLUENCE

Les études de psychologie sociale ont cerné diverses méthodes propres à persuader quelqu'un de faire quelque chose.

Il y a d'abord la méthode directe consistant à emprunter la voix de la raison, ce qui invite le lecteur ou l'auditeur à réfléchir sérieusement à la question présentée. Le fraudeur engagé dans une entreprise de persuasion hésitera toutefois à procéder ainsi, car cela lui fait courir le risque de favoriser la mise au jour du caractère illégal ou frauduleux de son offre.

Un autre moyen, indirect celui-là, consiste à recourir à des raccourcis qui amènent la victime potentielle à court-circuiter son mode de pensée logique et à ajouter foi à ce qu'on lui dit sans plus de réflexion.

Soit l'exemple de Vaugh Reeves, condamné pour fraude, qui remettait à des fidèles des articles promotionnels destinés à les aider à recruter d'autres fidèles. On y trouvait le conseil suivant : « Ne cherchez pas à vendre les faits, mais le patronage rassurant du Seigneur » (AP, 2010).

D'autres facteurs peuvent agir comme instruments efficaces de persuasion : l'autorité, la preuve sociale, la ressemblance et l'échange donnant-donnant (Luo et coll., 2011).

Par exemple, bien des gens sont conditionnés à respecter les figures d'autorité sans prendre le temps d'en vérifier la légitimité. Ainsi, il n'est pas rare que le fraudeur misant sur les affinités cible le chef d'un groupe dont les autres membres suivront l'exemple aveuglément.

Un autre raccourci mental à la prise de décisions consiste à observer ce que font les autres membres du groupe, puis à leur emboiter le pas. C'est ce qu'on appelle la preuve sociale, qui amène les gens à poser des actes qui, faute d'avoir été mûrement réfléchis, peuvent s'avérer contraires à leurs propres intérêts. Un tel comportement moutonnier est manifeste chez beaucoup de victimes de fraude fondée sur les affinités.

Reconnaître chez quelqu'un des traits semblables ou identiques aux nôtres peut désamorcer les barrières rationnelles qui conditionnent nos échanges avec cette personne.

Enfin, selon une règle bien établie dans le domaine des relations interpersonnelles, on est enclin à rendre la pareille à quelqu'un qui nous donne ou promet quelque chose (Perri et Brody, 2012). Il est fréquent, par exemple, que le fraudeur misant sur les affinités fasse un don en argent pour démontrer la sincérité de son appartenance au groupe, alors qu'en réalité il espère ainsi que les membres se sentiront obligés de profiter de l'offre qu'il leur fera ultérieurement.

ÉTUDE DE CAS

Examinons le cas suivant, qui met en scène des affinités ethniques, religieuses et raciales.

Des Cambodgiens victimes de fraude ont raconté comment Seng Tan, elle aussi immigrante cambodgienne, avait, avec son mari James Bunchan, un Canadien d'origine cambodgienne, impressionné leurs compatriotes peu instruits en faisant étalage de leur richesse.

Tout comme eux, Mme Tan avait fui les horreurs du régime de Pol Pot; avec eux, elle avait prié, ri et pleuré en évoquant leur passé commun. M. Bunchan, par des discours passionnés soulignant que c'était maintenant leur tour de connaître la prospérité, les invitait à investir avec lui.

Les immigrants visés, n'ayant pas assez de liquidités pour investir, ont sollicité de l'argent de leurs proches, vidé leurs comptes de retraite et hypothéqué leurs maisons. Les prêts souscrits sur hypothèque et cédés au couple d'escrocs par quelque 400 victimes totalisaient plus de 20 M$.

Mme Tan leur a dit qu'ils devaient verser 26 347,86 $ à la société Worldwide Marketing Direct Selling Inc., un fournisseur de vitamines et de cosmétiques, qui en retour leur accorderait 2 497 $ en prime, puis leur enverrait tous les mois 300 $ leur vie durant et donnerait de l'argent à leurs enfants. De plus, cette somme grimperait chaque fois qu'ils attireraient cinq autres investisseurs.

Mme Tan avait ciblé les plus anciens membres de la communauté, se doutant bien qu'une fois ceux-ci tombés dans le panneau, les autres suivraient. De 2000 à 2005, les placements rapportaient, et des chèques étaient envoyés tous les mois, comme promis.

Mais au bout de cinq ans, les paiements ont cessé, la combine à la Ponzi s'est écroulée, et la communauté a perdu tous ses avoirs. Même les dirigeants de la communauté cambodgienne ont été pris au débotté par l'effondrement de l'opération pyramidale et l'importance des pertes.

Sachant ses compatriotes méfiants à l'égard des personnes étrangères à leur communauté, Mme Tan avait réussi à garder l'opération secrète. Ce n'est qu'après qu'un des investisseurs en eut parlé dans son milieu de travail que l'affaire s'est éventée et que le FBI s'en est mêlé. Mme Tan et M. Bunchan ont finalement été déclarés coupables de fraude en 2007 (Perri, 2011). ■

Références

AP (2010), « Jury finds Indian church financier guildy of fleecing investors in Ponzi scheme », Associated Press.

The Economist, édition du 28 janvier 2012; « Fleecing the flock », consulté à l'adresse http://www.economist.com/node/21543526.

Luo, X., Brody, R., Seazzu, A. et Burd, S. (2011), « Social engineering: the neglected human factor for information security management », *Information Resources Management Journal*, vol. 24, no 3, p. 1-8.

Morgan, E. (2011), « Bills would crack down on affinity fraud in Utah », publié le 31 janvier; accessible à l'adresse www.deseretnews.com.

NASAA (2011), « Top investor traps », North American Securities Administrators Association, accessible à l'adresse www.nasaa.org/investor_education/nasaa_fraud_center/8943.cfm (consulté le 28 septembre).

Perri, F.S. (2011), « White collar criminals: the "kinder, gentler" offender? », *The Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, vol. 8, no 3, p. 217-241.

Perri, F.S. et Brody, R.G. (2013), « Affinity is Only Skin Deep: Insidious Fraud of Familiarity », *Fraud Magazine*, vol. 28, no 2, p. 42-48.

Perri, F.S. et Brody, R.G. (2012), « The Optics of Fraud: Affiliations that Enhance Offender Credibility », *Journal of Financial Crime* (1993), p. 305-320.

Wilson, C. (2010), « Indiana church financier faces Ponzi scheme trial », publié le 12 octobre; accessible à l'adresse http://theworldlink.com.

LES FAITS

LE JEU ILLÉGAL

Par le passé, le jeu illégal était synonyme de mafiosos, de liasses de billets de banque et de châtiments infligés à ceux qui ne réglaient pas leurs dettes. Mais aujourd'hui, Internet rend le jeu illégal plus accessible et attire donc des joueurs non associés au crime organisé.

Avant 1970, presque toutes les formes de jeu étaient illégales au Canada. Une modification apportée au Code criminel cette année-là a entraîné la légalisation de certaines activités. Puis, en 1985, les provinces et territoires se sont vu déléguer le pouvoir de régir leurs propres loteries, machines à sous et jeux de bienfaisance.

Au Canada, une personne peut être accusée d'avoir enfreint l'article201 ou 202 du Codecriminel si elle a organisé un événement de jeu dans une maison de pari (où les invités lancent des paris aux autres invités ou à l'hôte) ou une maison de jeu, ou si elle est l'organisatrice d'événements de jeux illégaux. Ce genre de service en ligne est également illégal.

Le caractère légal du jeu varie d'un pays ou d'une région à l'autre, mais la plupart des activités illégales impliquent des jeux habituellement légaux, mais tenus dans des lieux illicites. On parle ici notamment des jeux de cartes, du vidéopoker, des jeux de dés et des paris sportifs. En général, si un jeu n'est pas autorisé sous licence ou géré par l'État, il est considéré comme illégal.

L'exploitation d'un système de paris sportifs est interdite en Inde et illégale dans la plupart des États américains, ce qui incite les gens à y prendre part de façon illicite. Les paris sportifs offrent de bonnes chances de gagner et procurent donc des gains importants.

En février 2013, la police en Ontario a saisi plus de 2millions de dollars lors de dix descentes visant des utilisateurs d'un site Internet illégal de paris sportifs, Platinum Sports Book. Dix-neufindividus ont été accusés.

L'une des descentes a été effectuée à Markham (Ont.), où six personnes qui prenaient part à une soirée du SuperBowl ont été arrêtées. Les accusations portées sont liées à la prise de paris clandestins, à la participation ou à la contribution à une activité d'un groupe criminel et à la tenue d'une maison de pari. Les cibles étaient des têtes dirigeantes de groupes criminels organisés, dont des bandes de motards.

Par le passé, les organismes d'application de la loi avaient de la difficulté à sévir contre ces types de groupes de paris sportifs illégaux en raison de leur hiérarchie secrète et pyramidale. Les joueurs font des paris auprès de preneurs aux livres, qui obtiennent l'information sur les chances de gagner des personnes au-dessus d'eux dans la pyramide, qui ont elles-mêmes reçu l'information du niveau supérieur, et ainsi de suite. Il est ainsi extrêmement difficile pour les preneurs aux livres de savoir qui travaille à deux niveaux au-dessus d'eux et encore plus compliqué pour les policiers d'établir des liens.

En Angleterre, l'industrie des paris sportifs illégaux génèrerait environ 500 milliards de dollars par année. Selon la British Broadcasting Corporation, cette somme représente 50fois les profits annuels de Toyota, le plus important constructeur de véhicules automobiles au monde.

Les paris sportifs changent peu à peu le monde du sport. Une enquête récente d'Europol a révélé que 680matchs de football un peu partout dans le monde avaient été truqués par des groupes criminels organisés. Plus de 400arbitres, joueurs et criminels auraient été impliqués.

Le jeu en ligne est interdit aux É.-U. et dans bon nombre d'autres pays. Il est toutefois difficile d'intenter des poursuites relativement à ce crime, car des exploitants de sites de jeux en ligne sont établis dans des pays ou régions où cette activité est légale, notamment en Australie, en France et dans certaines provinces canadiennes.

Si les gains peuvent être importants, le jeu illégal cause du tort: il peut entraîner pour les administrations fédérales des pertes de centaines de millions de dollars en recettes fiscales, attirer des mineurs et enrichir les groupes criminels organisés.

Le jeu illégal est l'une des principales sources de revenus du crime organisé.

Entre 1999 et 2002, au moins huit meurtres liés au jeu illégal impliquant des groupes criminels organisés ont été commis à Toronto.

En 2004, Louise Russo a eu les jambes paralysées après avoir reçu une balle lors d'un règlement de comptes raté dans une sandwicherie en Californie. Le tireur avait pour cible un membre connu de la mafia sicilienne qui lui devait de l'argent en lien avec une dette de jeu.

En 2002, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a déclaré que trois crimes transnationaux constituaient une menace de plus en plus grande pour la sécurité nationale: le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et le jeu illégal.

UNE INTERVENTION «EN PROFONDEUR»

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE TRAVAIL FORCÉ IMPLIQUANT DES ENFANTS

Par Mallory Procunier

La traite de personnes est un crime transnational qui passe souvent inaperçu. Et dans certains pays comme le Burkina Faso, pays enclavé de l'Afrique occidentale, le travail des enfants est considéré comme normal.

« Dans ces pays, ce genre de chose se produit depuis des années », explique la serg. Marie-Claude Arsenault, qui dirige le Centre national de coordination contre la traite de personnes, à la Direction générale de la GRC, à Ottawa. « Certains citoyens estiment que les enfants doivent commencer à travailler à un jeune âge et que ce a n'est pas de la traite. »

En tant que membre du Groupe de travail sur la traite de personnes d'INTERPOL, Arsenault sentait qu'elle devait contribuer à trouver une solution. En octobre 2012, elle s'est rendue au Burkina Faso pour donner de la formation sur la traite à des agents chargés de l'application de la loi et les préparer à sauver près de 400 enfants d'un réseau de travail forcé et dangereux dans des mines d'or.

GRC

La serg. Marie-Claude Arsenault assise aux côtés d'enfants sauvés d'un travail forcé dangereux dans une mine d'or.

UNE BASE SOLIDE

Le premier jour de la formation, devant plus d'une centaine de membres de la police nationale, de la gendarmerie, des douanes et de la foresterie du pays, Arsenault a commencé à parler de la traite de personnes. En compagnie d'instructeurs de la région, elle les a renseignés sur ce crime, les enquêtes et la façon d'approcher une victime, les préparant ainsi à lutter contre la traite.

« Il est essentiel de comprendre ce crime pour pouvoir mener des enquêtes, sauver les enfants et les questionner pour amasser les preuves nécessaires et déposer des accusations », précise Arsenault.

Dans la petite salle de classe où s'entassaient des auditeurs attentifs, Arsenault a été frappée de leur intérêt marqué pour la traite de personnes.

« Il était 18 h, il faisait sombre et chaud, et ils continuaient de poser des questions aux instructeurs », raconte-t-elle.

Après trois jours de formation intensive, l'opération a été lancée. Non seulement a-t-elle permis de sauver des centaines d'enfants, mais elle a aussi aidé les policiers à mettre en pratique les connaissances qu'ils venaient d'acquérir.

« Le groupe de travail d'INTERPOL a pour mission de s'assurer que les participants se servent de leurs nouvelles compétences en leur offrant de l'aide à cette fin, explique Arsenault. Rares sont les organisations qui misent sur le renforcement de la capacité en veillant à ce que leurs membres appliquent les connaissances acquises. »

Après avoir reçu des instructions, les policiers se sont entassés à l'arrière de camions en direction des mines, où des enfants, dont certains n'avaient que sept ans, étaient forcés de travailler dans des trous d'une profondeur de 70 mètres. On faisait descendre les enfants dans ces trous étroits où l'air était très rare et où ils travaillaient du crépuscule à l'aube. Leur seule source d'oxygène était l'air soufflé par un ventilateur dans un sac de plastique semblable à un tube qui descendait au fond la mine.

Les policiers ont fait une descente à quatre endroits, où ils ont arrêté des individus impliqués dans la traite et sauvé des jeunes de moins de 18 ans. Ceux-ci ont été amenés à un refuge temporaire, où se trouvait la serg. Arsenault.

« J'étais heureuse de voir tous ces enfants, mais en même temps, je savais qu'il en restait des centaines d'autres à sauver », se souvient-elle.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Selon Hakan Erdal, coordonnateur d'INTERPOL chargé des questions de contrebande et de trafic pour la Sous-direction de la lutte contre le trafic d'êtres humains, à Lyon (France), la collaboration entre des organismes internationaux d'application de la loi leur permet d'échanger de l'information à jour et des connaissances spécialisées.

« L'opération au Burkina Faso a été l'une des plus importantes que nous avons effectuées, et le travail précieux de Marie-Claude nous a permis d'actualiser notre concept opérationnel », ajoute Erdal.

L'opération a également servi à enseigner aux policiers sur place comment démanteler un réseau de traite de personnes et à renseigner les parents et les membres de la communauté sur les façons de prévenir la traite.

Le commissaire Sere Idrissa, qui dirige le Bureau central national d'INTERPOL à Ouagadougou, au Burkina Faso, raconte qu'après le sauvetage, Arsenault a pris le temps de s'entretenir avec les parents des enfants secourus sur la nécessité d'inscrire ceux-ci à l'école et d'éviter qu'ils ne fassent ce genre de travail.

« La lutte contre la traite d'enfants se fait au quotidien, et ce genre d'opération aide à sensibiliser les citoyens à l'importance de prendre soin de leurs enfants », affirme Idrissa. ■

Groupe d'étude de Moncton sur la santé au volant

Le Groupe d'étude sur la santé au volant utilise des simulateurs de conduite pour évaluer les temps de réaction et d'autres mesures du rendement cognitif après un quart de nuit.

FATIGUE ET TRAVAIL PAR QUARTS

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ GRÂCE À DE PETITS AJUSTEMENTS

Par Kristine Beaulieu, B.Sc. (Nutr.), R.D., Natasha McLaughlin-Chaisson, B.Sc. (Nutr.), R.D., Stephanie Ward, B.Sc. (Nutr.), R.D., Cap. Dave Ward (membre retraité de la GRC) et Michel Johnson, Ph.D., groupe d'étude de Moncton sur la santé au volant, Université de Moncton

La fatigue constitue un problème important pour les travailleurs de quarts, en raison des perturbations et des privations de sommeil découlant de leur horaire irrégulier. Les travailleurs de nuit en particulier voient leur période diurne de sommeil réduite ou perturbée en raison des bruits et de la lumière ambiants, des tâches domestiques comme le soin des enfants et les repas, et en raison des cycles naturels de sommeil.

Ces interruptions périodiques réduisent la période de sommeil profond nécessaire pour récupérer des effets de la fatigue physique. Avec le temps, ces perturbations peuvent entraîner une fatigue et une anxiété chroniques ainsi que la dépression.

La fatigue a aussi un effet néfaste sur le rendement physique et cognitif. Même une privation partielle de sommeil peut entraîner des temps de réaction prolongés. Et en général, le travail de nuit et le sommeil diurne perturbent le cycle de sommeil naturel.

Les travailleurs de quarts éprouvent de nombreux problèmes de santé. Parce qu'ils doivent modifier l'horaire de leurs repas, les travailleurs de quarts voient leurs habitudes alimentaires, leurs phases de sommeil et leurs fonctions digestives perturbées. Ainsi, entre 20 et 70 pour cent des travailleurs de quarts éprouvent des problèmes gastrointestinaux comme des troubles de l'appétit, la constipation, l'indigestion, les brûlures d'estomac, des douleurs abdominales, des gargouillements et de la flatulence.

Les études sur les travailleurs de quarts et de nuit signalent également un taux accru de troubles gastrointestinaux comme l'ulcère duodénal et la colite. Ces troubles sont aggravés par de mauvais choix alimentaires (ingestion accrue d'aliments préemballés), le raccourcissement des pauses au travail, le grignotage au détriment de repas complets et la dépendance envers les stimulants comme le café, le thé, voire le tabac.

Le diabète de type 2 et les troubles cardiovasculaires sont également plus courants chez ceux qui travaillent par quarts. Le fait de prendre des repas de nuit augmente par ailleurs le taux de cholestérol LDL par rapport au cholestérol HDL. Une étude effectuée en Suède montre que les travailleurs de quarts présentent souvent un taux supérieur d'obésité et de triglycérides, ainsi qu'un taux inférieur de cholestérol HDL (le bon cholestérol), par rapport aux travailleurs de jour.

Selon une étude récente, la fatigue aurait un effet néfaste sur de nombreuses capacités et fonctions. Ainsi, la fatigue réduit la capacité de précision et de synchronisation, entrave la capacité de fonctionnement multitâche et provoque un rendement inconstant et une attitude négative, entrave la capacité de raisonnement, la conscience de la situation, et provoque des épisodes de somnolence involontaire et incontrôlable.

Les employés qui travaillent des quarts irréguliers sont deux fois plus enclins à avoir des accidents liés au sommeil, et les travailleurs de nuit, six fois plus enclins.

CONTREMESURES

S'il n'y a pas de solution miracle pour remplacer le sommeil perdu ou perturbé, certaines mesures peuvent aider, si on les applique judicieusement.

Notamment, la caféine est un stimulant très répandu qui peut accroître la sensation subjective d'énergie et de vivacité d'esprit. Chez les travailleurs de nuit, de faibles doses de caféine (de 150 à 400 milligrammes, soit 1 ou 2 cafés moyens) ont donné des effets positifs sur le rendement et la vivacité d'esprit, tout en réduisant la somnolence.

Deux chercheurs, Reyner et Horne, ont constaté qu'un traitement par la caféine et les siestes est de beaucoup supérieur à la seule caféine.

Cela dit, des doses supérieures de caféine (plus de 500 milligrammes, soit plus de 3 cafés moyens) causeraient une diminution du rendement.

Les boissons énergétiques contiennent non seulement de la caféine, mais d'autres ingrédients actifs comme le sucre. Le glucose, un type de sucre, peut avoir un effet stimulant, mais qui est généralement de courte durée (environ 10 minutes).

Une étude révèle qu'une boisson énergétique de 250 ml contenant 80 milligrammes de caféine augmente de façon sensible la capacité de conduire chez des hommes privés de sommeil. Toutefois, le montant de caféine dans les boissons énergétiques varie de 80 à plus de 500 milligrammes par bouteille ou par cannette.

SIESTES

Les siestes peuvent atténuer dans une large mesure les problèmes liés à la fatigue du travail par quarts. Une sieste de quelques heures durant le quart de nuit est un élément

important pour la santé et la sécurité des travailleurs de quarts. Elle aide à atténuer la fatigue et la somnolence, permet de compenser le manque de sommeil et réduit la pression sanguine et le rythme cardiaque.

En outre, certaines études montrent une amélioration du rendement cognitif après une sieste, grâce notamment à une amélioration de la vivacité d'esprit, du rendement, du temps de réaction, de la vigilance, de la mémoire, de la capacité de raisonnement, du rendement dans le simulateur de conduite et du rendement à la fin d'un quart.

Cela dit, la transition d'une sieste prolongée à l'éveil complet peut entraîner de la confusion, une torpeur et un rendement cognitif diminué; par conséquent, les bienfaits d'une sieste prolongée pourraient ne pas se manifester avant deux à quatre heures après la sieste. Pour éviter ces inconvénients, on devrait limiter le temps de sieste de 20 à 30 minutes. Ces siestes courtes ne devraient pas être prises dans les premières heures du matin, ni après une longue période d'éveil. La sieste prise juste avant le quart de nuit devrait être aussi longue que possible.

Une étude menée auprès des chauffeurs policiers révèle que ceux qui ne prennent pas de sieste avant leur quart de nuit présentent un taux d'accident accru de 40 pour cent comparé à ceux qui font une sieste. Arne Lowden et ses collègues recommandent de prendre un petit déjeuner avant de se coucher durant le jour pour éviter d'être réveillé par la faim.

L'exercice physique peut aider à atténuer les effets néfastes sur la santé du travail par quarts. Les travailleurs de quarts qui exercent une activité physique périodique seraient davantage capables de gérer les exigences et l'effort du travail par quarts; ils sont généralement en meilleure santé.

L'exercice peut être bénéfique aux travailleurs de quarts en favorisant le sommeil et sa qualité. En outre, l'activité physique atténue la sensation générale de fatigue et accroît la vigueur, la vivacité d'esprit, la résilience, la résistance et l'énergie perçue.

Par exemple, une étude révèle que 10 minutes d'exercice modéré aux deux heures durant une période de privation de sommeil de 40 heures entraînent une réduction de la somnolence subjective chez l'individu jusqu'à 30 minutes suivant l'exercice, mais aucune différence dans le rendement objectif.

Mikko Harma suggère que les travailleurs de quarts devraient faire un exercice léger à modéré durant leur quart plutôt qu'un exercice modéré à intense. Les études révèlent qu'une activité intense peut accroître le degré de fatigue et d'épuisement.

La sensation de fatigue, de somnolence et d'autres effets à court terme d'un horaire de travail inhabituel peuvent être atténués par une période judicieuse d'exercice.

REPAS ET COLLATIONS

La perturbation du cycle de sommeil peut être atténuée en conservant le même cycle de repas durant la période de quart et en limitant l'ingestion de calories entre minuit et 6 h. On devrait choisir des aliments variés et inclure des repas complets et des collations nutritives. Les aliments prêts-à-manger, les aliments riches en hydrates de carbone, les produits riches en sucre et les hydrates de carbone pauvres en fibre ou sans fibre sont à éviter.

Si la relation entre l'alimentation, la somnolence et le rendement n'est pas encore bien comprise, les études révèlent néanmoins que des repas plus copieux provoquent plus fréquemment un relâchement de l'attention, une diminution de la vivacité d'esprit et une augmentation des signes de somnolence.

Spring et ses collègues ont comparé les effets d'un repas riche en protéines (86 pour cent de protéines) à ceux d'un repas riche en hydrates de carbone (80 pour cent d'hydrates de carbone) sur l'humeur et le rendement. Après un repas riche en hydrates de carbone, les femmes ont dit se sentir plus somnolentes et moins vigoureuses. Après le repas riche en protéines, les personnes âgées de 40 ans ou plus ont dit se sentir plus tendues et moins calmes. Cela dit, on n'a noté aucun effet de chaque type de repas sur le temps de réaction.

Dans une autre étude, on a comparé les effets d'un dîner pauvre en gras et riche en hydrates de carbone (PGRH, 29 pour cent de gras et 59 pour cent d'hydrates de carbone) à ceux d'un dîner à taux moyen de gras et d'hydrates de carbone (MGMH, 45 pour cent de gras et 42 pour cent d'hydrates de carbone) et à ceux d'un dîner riche en gras et pauvre en hydrates de carbone (RGPH, 62 pour cent de gras et 24 pour cent d'hydrates de carbone).

L'étude montre que les dîners PGRH et RGPH augmentent la sensation de somnolence et un temps de réaction accru comparé au repas MGMH. Heather Love et ses collègues ont également évalué les effets d'un repas MGMH (46 pour cent de gras et 42 pour cent d'hydrates de carbone) durant un quart de nuit et ont constaté un temps de réaction réduit par rapport à la base de référence.

CONSEILS POUR MAINTENIR SA VIVACITÉ D'ESPRIT DURANT UN QUART DE NUIT

- Faire une sieste d'une à cinq heures avant son quart de travail
- Faire de courtes siestes de 20 à 30 minutes lorsque c'est possible
- Éviter les séances d'exercice intensif
- Faire des séances de 10 minutes d'exercice léger à modéré (p. ex., marcher autour de son véhicule)
- Éviter les collations et les repas riches en gras et en hydrates de carbone
- Inclure une source de protéines à chaque repas et à chaque collation, p. ex. du fromage à teneur réduite en gras, du yogourt à la grecque sans gras, des amandes ■

Références

Alford, C.A. « Sleepiness, countermeasures and the risk of motor vehicle accidents », *Drugs, Driving and Traffic Safety*, publié sous la direction de J.C. Verster, S.R. PandiPerumal, J.G. Ramaekers et J. de Gier Bâle : Birkhäuser, 2009, pp. 207–232

Atkinson, G. et D. Davenne. « Relationships between sleep, physical activity and human health », *Physiology & Behavior*, 90(2–3), 2007, pp. 229–35.

Costa, G. « The impact of shift and night work on health », *Applied Ergonomics*, 27(1), 1996, pp. 9–16.

Ficca, G., J. Axelsson, D.J. Mollicone, V. Muto et M.V. Vitiello. « Naps, cognition and performance », *Sleep Medicine Reviews*, 14(4), 1996, pp. 249–58.

Lloyd, H. M., M.W. Green, et P.J. Rogers. « Mood and cognitive performance effects of isocaloric lunches differing in fat and carbohydrate content », *Physiology & Behavior*, 56(1), 1994, pp. 51–57.

Reyner, L.A. et J.A. Horne. « Suppression of sleepiness in drivers: combination of caffeine with a short nap », *Psychophysiology*, 34(6), 1997, pp. 721–5

Spring, B., O. Maller, J. Wurtman, L. Digman et L. Cozolino. « Effects of protein and carbohydrate meals on mood and performance: interactions with sex and age », *Journal of Psychiatric Research*, 17(2), 1983, pp. 155–67.

Pour de plus amples références, veuillez communiquer avec le Groupe d'étude de Moncton sur la santé au volant

LA CYBERINTIMIDATION ET LES SEXTOS

LES PERCEPTIONS AU SEIN DE LA POLICE

par Justin W. Patchin, Ph.D., Joseph A. Schafer, Ph.D., et Sameer Hinduja, Ph.D.

Les policiers ont souvent de la difficulté à définir leur rôle dans la répression de la cyberintimidation.

Les nouveaux outils de réseautage social et de communication et leur incidence sur le comportement des jeunes viennent compliquer la situation. Dans le passé, l'intimidation avait lieu à l'école ou dans le voisinage, mais les intimidateurs peuvent maintenant étendre leur rayon d'action grâce à ces technologies.

UN PROBLÈME GRANDISSANT

La cyberintimidation comprend l'envoi de messages menaçants, la publication ou la distribution de messages diffamatoires ou malveillants, et le téléversement ou la distribution d'images ou de vidéos haineuses ou humiliantes pour porter préjudice à autrui. Le taux de jeunes Américains qui en sont victimes varie de 5 à 72 pour cent, selon le groupe d'âge et la définition de cyberintimidation.

Autre enjeu public, la pratique des sextos consiste en l'envoi d'images ou de vidéos nues ou partiellement nues, sexuellement explicites ou suggestives, de soi-même ou d'une autre personne, en général par cellulaire. Les jeunes destinent ces images à leur partenaire sentimental, mais celles-ci peuvent parvenir à un auditoire élargi.

Entre quatre et 31 pour cent des jeunes se livreraient à l'envoi de sextos. En 2010, des sondages menés auprès de 4 400 élèves de niveau intermédiaire et secondaire aux É.-U. ont révélé que huit pour cent d'entre eux avaient envoyé des images nues ou partiellement nues d'eux-mêmes à d'autres, et 13 pour cent avaient reçu de telles images de camarades de classe.

La cyberintimidation et l'envoi de sextos constituent des problèmes importants pour les jeunes et les écoles en raison de leurs répercussions sur les plans psychologique, émotif, physique et du comportement. Les administrateurs scolaires en reconnaissent la gravité, et des pratiques prometteuses permettent d'informer les éducateurs sur ces problèmes, leur prévention et les interventions nécessaires. Cela dit, le rôle des policiers demeure ambigu et mérite réflexion.

SONDAGE

Les policiers, surtout ceux affectés dans des écoles, ont tôt ou tard à traiter de cas de cyberintimidation, de sextos et d'autres formes d'inconduite en ligne. Les auteurs ont recueilli deux échantillons de réponses pour étudier ces problèmes.

Pour le premier, prélevé en mai 2010, 336 policiers éducateurs ont rempli un sondage en ligne.

Pour le second, les auteurs ont mené un sondage auprès de dirigeants policiers participant à un stage de perfectionnement de 10 semaines à l'École du FBI à Quantico (Virginie). En tout, 643 officiers, provenant de trois classes, l'ont rempli en 2010 et en 2011.

Les deux groupes ont répondu à des sondages similaires sur leur expérience concernant la cyberintimidation et l'envoi de sextos, et sur leurs perceptions de leur rôle en matière de prévention et d'intervention.

Quatre-vingt-quatorze pour cent des policiers éducateurs ont convenu que la cyberintimidation constituait un problème grave motivant une intervention policière, et 78 pour cent ont dit avoir enquêté sur de tels cas (16 en moyenne) durant l'année scolaire précédente.

Des 336 répondants, 93 pour cent considéraient les sextos comme une préoccupation importante pour les policiers, et 67 pour cent ont dit avoir enquêté sur cinq incidents du genre en moyenne durant l'année précédente.

Les policiers ont signalé que la plupart des actes de cyberintimidation avaient lieu dans les réseaux sociaux et les messages textes.

Un policier a relaté un incident où des étudiantes ont diffusé des renseignements diffamatoires sur les activités sexuelles d'une camarade de classe, son choix de petits amis et d'autres associations. Afin de régler le problème, policiers, administrateurs scolaires et parents sont intervenus ensemble pour avertir les étudiants que leur comportement pouvait être criminel et que tout acte subséquent d'intimidation aurait des répercussions judiciaires.

Quant aux sextos, ils impliquent en général des partenaires sentimentaux. Les policiers expliquent aux étudiants et aux parents les risques liés à l'envoi d'images dans le cadre d'une relation consensuelle, et les avertissent qu'advenant un élément de contrainte et de diffusion non autorisée, des

poursuites judiciaires peuvent avoir lieu.

Quatre-vingt-deux pour cent des répondants de l'École du FBI considéraient la cyberintimidation comme un problème grave motivant l'intervention de la police.

Dix pour cent d'entre eux avaient enquêté sur des cas de cyberintimidation (deux en moyenne) durant l'année scolaire écoulée. Si 78 pour cent ont indiqué que les sextos constituaient un problème majeur pour les policiers, seulement 7 pour cent ont dit avoir enquêté sur ce genre d'incident.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

À l'aide de scénarios hypothétiques, les répondants ont coté dans quelle mesure les policiers devraient jouer un rôle.

Ils ont accordé la plus grande importance aux incidents posant un risque de préjudice corporel.

Par exemple, lorsqu'on leur a demandé d'évaluer la situation suivante : un étudiant reçoit un courriel d'un inconnu menaçant de le tuer à l'école le lendemain, les policiers éducateurs ont donné une cote moyenne de 9,1 et les répondants de l'École du FBI, de 8,6, sur une échelle où 0 correspond à un rôle nul et 10, à un rôle important.

Les participants ont toutefois indiqué qu'une intervention formelle n'était pas essentielle dans les cas d'infraction éventuelle au code de conduite des étudiants. À cet égard, ils ont évalué le scénario suivant : un professeur confisque le cellulaire d'un étudiant en classe pour savoir s'il contient des données qui contreviennent aux politiques de l'école.

Les policiers éducateurs ont attribué une cote moyenne de 2,4 au rôle de la police, et les répondants de l'École du FBI, de 1,4.

Les policiers avaient une idée plus nette de leur rôle lorsque le comportement en cause contrevenait de façon manifeste aux lois locales ou de l'État, et moins nette lorsqu'il n'y avait aucune menace immédiate à la sécurité des personnes.

Les policiers qui avaient récemment enquêté sur un cas de cyberintimidation ou de sexto et en avaient une expérience directe étaient plus enclins à juger qu'ils constituaient un enjeu policier important, ce qui explique pourquoi les policiers éducateurs ont attribué une cote plus élevée au rôle de la police que les répondants de l'École du FBI, et ce, dans tous les scénarios.

L'étude montre que les jeunes sont plus à risque d'être cyberintimidés que d'être conditionnés, enlevés ou agressés par un étranger rencontré dans Internet.

Cela dit, plus de 80 pour cent des participants à l'étude ont dit avoir besoin de plus de formation sur la prévention et l'intervention en matière de cyberintimidation.

Vingt-cinq pour cent des policiers éducateurs et plus de 40 pour cent des répondants de l'École du FBI ne savaient pas si leur État avait adopté une loi sur la cyberintimidation.

CONCLUSION

Les policiers, surtout ceux affectés à une école, seront appelés à aborder des cas de cyberintimidation à un moment ou l'autre de leur carrière. Même lorsque le comportement intimidant n'a pas de portée criminelle, les policiers devraient gérer la situation de façon appropriée, selon les circonstances.

Une discussion des enjeux juridiques pourrait suffire pour dissuader les intimidateurs qui en sont à une première infraction de récidiver. Les policiers devraient avoir un entretien avec les parents sur le comportement de leur enfant et sur la gravité du harcèlement en ligne.

L'intervention de la police variera selon la façon dont on a découvert l'incident, les préjudices causés, la façon dont la preuve a été recueillie, les parties en cause et le degré de formation reçu par les policiers.

Certains participants à l'étude estimaient que lorsque ces incidents s'étaient produits hors de l'école, celle-ci n'avait pas de recours.

Un policier éducateur a déclaré que « l'acte ayant été commis sur Facebook, en-dehors des heures de classe, l'école ne pouvait rien faire à ce sujet. »

Il importe que les policiers comprennent que les écoles peuvent imposer des mesures disciplinaires aux élèves pour leur comportement hors campus lorsque celui-ci viole les droits des autres élèves ou perturbe, ou risque de perturber de façon notable et réelle l'environnement d'apprentissage.

Même lorsque aucune loi n'est enfreinte, l'école doit appliquer les mesures disciplinaires appropriées, et les policiers ont le mandat d'intervenir pour prévenir tout acte futur de cyberintimidation et d'envoi de sextos, et en atténuer les préjudices éventuels. ■

Justin Patchin, Ph.D., est professeur agrégé en justice pénale à l'Université du Wisconsin à Eau Claire.

Joseph A. Schafer, Ph.D., est professeur et directeur du Département de criminologie et de justice pénale à la Southern Illinois University à Carbondale.

Sameer Hinduja, Ph.D., est professeur agrégé à l'École de criminologie et de justice pénale de la Florida Atlantic University.

Le présent article est reproduit avec l'aimable autorisation du *Law Enforcement Bulletin* du FBI. Pour consulter l'article intégral, visiter : www.fbi.gov. ■

PERCEPTIONS DES POLICIERS QUANT À LEUR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA CYBERINTIMIDATION

Si 0 indique une responsabilité ou un rôle nul de la police et 10, une responsabilité ou un rôle très important, dans quelle mesure la police devrait-elle intervenir dans les cas ci-dessous?	Policiers éducateurs	École du FBI
Un étudiant reçoit un courriel d'un inconnu menaçant de le tuer à l'école le lendemain.	9.1	8.6
Une femme appelle la police pour signaler que son fils a l'image nue d'une étudiante de son école sur son cellulaire.	8.3	6.3
Une femme appelle la police pour signaler que son fils est victime de cyberintimidation de la part d'un autre jeune du quartier.	7.8	6.5
Un étudiant révèle l'orientation sexuelle d'un camarade de classe (sans permission) dans Twitter aux autres étudiants.	5.7	4.0
Une étudiante reçoit un message texte d'un ou d'une camarade de classe la traitant de pute.	4.2	3.4
Un professeur confisque le cellulaire d'un étudiant en classe pour savoir s'il contient des données qui contreviennent aux politiques de l'école.	2.4	1.4

REGARD SUR LA RÉALITÉ

UN POLICIER DE TORONTO MET LA SANTÉ MENTALE AU PREMIER PLAN DANS UNE SÉRIE TÉLÉVISÉE

Le gend. Calum de Hartog travaille au Service de police de Toronto depuis 13 ans, mais il réalise des films depuis sa jeunesse. Il joint maintenant l'utile à l'agréable avec sa nouvelle série diffusée sur CBC : Cracked, *une série policière inspirée de l'association d'infirmières psychiatriques et de policiers. La rédactrice de la* Gazette *Mallory Procunier discute avec lui de son choix d'aborder la santé mentale et de l'importance des passe-temps pour les policiers.*

Russ Martin

Le gend. Calum de Hartog du Service de police de Toronto est le créateur de *Cracked* — une série policière axée sur la santé mentale.

EN TANT QUE MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE, VOUS VIVEZ BEAUCOUP D'EXPÉRIENCES QUI POURRAIENT FAIRE DE LA BONNE TÉLÉ; POURQUOI CHOISIR LA SANTÉ MENTALE?

C'est un choix assez naturel qui découle de mon association avec l'équipe d'intervention en situation de crise lorsque j'étais patrouilleur et aussi négociateur. C'est la rencontre de ces deux mondes qui m'a inspiré. Nous avons créé un groupe d'enquête plus que toute autre chose.

QUEL EST VOTRE OBJECTIF?

Créer une série intéressante et captivante qui met les personnages à l'avant-plan et qui donne un aperçu concret non seulement du travail des premiers intervenants, mais aussi du quotidien de personnes perturbées affectivement ou aux prises avec des problèmes de santé mentale. Au moyen de scénarios, le but n'est pas tant de sensibiliser les gens que de créer un dialogue authentique autour d'un sujet qu'on a tendance à oublier.

DANS QUELLE PROPORTION LA SÉRIE S'INSPIRE-T-ELLE DE VOS EXPÉRIENCES?

Il s'agit essentiellement de situations quotidiennes et de personnes qu'on rencontre. C'est un mélange de toutes ces choses qui donne naissance au synopsis ou même aux personnages. Je collabore aussi avec des rédacteurs qui n'hésitent pas à partager leurs expériences et à les intégrer aux différents scénarios.

COMMENT TRACEZ-VOUS LA LIGNE ENTRE LA TÉLÉVISION À SENSATION ET LES RÉALITÉS DU TERRAIN?

C'est un équilibre délicat à trouver. Nous ne faisons pas un documentaire, mais nous voulons aborder certains thèmes au cours d'un épisode. Il m'a fallu du temps pour comprendre la structure d'un épisode de télévision. Je veux rendre les choses à la fois fascinantes, plaisantes, angoissantes, tristes et passionnantes. Il faut concilier beaucoup d'exigences pour réaliser un épisode d'une heure qui plaît aux gens, c'est pourquoi il faut adapter bon nombre de situations.

QUELLE A ÉTÉ LA RÉACTION DE VOS COLLÈGUES?

Ils adorent! Ils m'appuient énormément et sont passionnés autant que moi par la série. J'ai reçu des commentaires incroyables de policiers de partout au pays qui trouvent la série très intéressante. J'ai appris qu'elle est la source, pour certains, d'un exutoire créatif, comme la photographie, la réalisation de films ou l'écriture. Les gens semblent en retirer un grand plaisir.

EST-CE IMPORTANT POUR LES POLICIERS D'AVOIR DES LOISIRS?

Je crois qu'il est important d'avoir des loisirs passionnants. Qu'il s'agisse de passer du temps en famille, de s'adonner à un passe-temps ou de pratiquer un sport, il est extrêmement bénéfique pour un policier d'avoir une vie en dehors de son travail afin de trouver un équilibre. Je dirige également un programme de mentorat en cinéma nommé City Life Film Project pour les jeunes des quartiers défavorisés. Ce programme, qui connaît un franc succès depuis plusieurs années, est en fin de compte un atelier de six mois au terme duquel les jeunes réalisent un court métrage de qualité professionnelle avec des personnes parmi les plus reconnues du milieu. Nous tenons ensuite un grand visionnement après qu'ils ont présenté leur film dans le but de trouver du financement, et ce, afin qu'ils aient une idée du processus complet, c'est-à-dire de l'élaboration du scénario, de la présentation et de la réalisation. La créativité et l'art sont très utiles pour ouvrir le dialogue et c'est la voie que j'ai choisie pour y parvenir. ■

VICTOIRE DE L'ESPRIT SUR LA MATIÈRE

COLLABORATION ENTRE UNE MEMBRE ET UN CHERCHEUR

Par Sigrid Forberg

C'est un peu par hasard que la gend. Joanne Koole a eu connaissance des recherches du professeur Adrian Owen sur les personnes se trouvant dans un état végétatif.

Au cours d'un colloque médical qui se tenait à Vancouver (C.-B.), Koole a assisté à une conférence que Owen donnait sur l'utilisation de l'imagerie cérébrale pour communiquer avec des personnes incapables de s'exprimer autrement.

D'après les travaux du professeur, environ 20 % des personnes physiquement réfractaires demeurent conscientes tout en étant incapables de le faire savoir. Owen est parvenu à communiquer avec de tels sujets en employant un appareil d'IRM qui mettait en lumière telle ou telle région du cerveau selon qu'elles répondaient oui ou non aux questions qu'il leur posait.

« J'écoutais tout en pensant "ça alors! et si on s'en servait dans nos enquêtes?" raconte la gendarme. J'étais très emballée, mais je me suis dit que d'autres avaient dû y penser avant moi, tellement c'était sensé, et que je ferais mieux de ne pas en parler. »

UNE IDÉE BRILLANTE

Koole, qui était coroner avant d'entrer à la GRC, envisageait l'application de la méthode de Owen à des affaires non résolues pour obtenir des dépositions de personnes se trouvant dans un état végétatif ou réfractaire par suite d'une blessure par balle, d'asphyxie, d'une tentative criminelle de noyade ou d'un traumatisme causé au moyen d'un instrument contondant.

En conversant avec Owen après sa conférence, elle a appris, à sa grande surprise, qu'il n'avait jamais pensé à exploiter les résultats de ses recherches dans un contexte policier. Il s'est cependant montré enthousiaste et désireux d'explorer cette avenue.

Koole a alors rédigé un document de fond et développé son idée avec le soutien de son supérieur à Burnaby (C.-B.). Une fois mutée au centre provincial de renseignements de Colombie-Britannique, elle a été encouragée par le s.é.-m. Baltej Dhillon, un polygraphiste qui l'a aidée à faire connaître son projet à la direction tout en lui assurant que celui-ci en valait la peine même s'il ne devait être utile que dans un nombre très limité de cas.

« Notre devoir est de servir la population, alors si une technique peut aider aux enquêtes, ne serait-ce qu'une fois tous les cinq ans, il nous faut absolument l'intégrer à nos façons de penser et à notre arsenal d'enquête », commente Dillhon.

L'idée a été accueillie favorablement à tous les échelons de la chaîne de commandement. Maintenant coordonnatrice nationale du projet, Koole est à la recherche de sujets avec qui Owen pourrait communiquer. Or trouver quelqu'un répondant à tous les critères est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible.

« Les candidats ne sont pas légion. Bon nombre des victimes tombées dans un état végétatif sont décédées, tandis que, dans d'autres cas, l'affaire a été résolue. Mais si je parvenais à apporter quelque réconfort à la famille d'une seule victime, ce serait déjà fantastique. Tel est mon vœu. »

POSSIBILITÉS ILLIMITÉES

À l'époque où Koole et Owen se sont rencontrés, cela faisait quinze ans que ce dernier se servait de sa méthode à des fins strictement cliniques. Bénéficiant d'une bourse de recherche de l'État canadien, il travaille à la Western University de London depuis deux ans et demi. Il estime que le projet, auquel il n'avait jamais songé, constitue une formidable application pratique de ses travaux.

« J'ai toujours cherché des applications aux techniques et aux résultats scientifiques qui m'intéressent, avoue Owen . Elles en sont le prolongement naturel. Voir que ce à quoi je me consacre depuis quinze ans se révèle vraiment utile dans la réalité est extrêmement gratifiant. »

Nul ne sait si et quand Koole et Owen finiront par trouver le bon candidat. Et il est douteux qu'un tribunal admette en preuve la déposition obtenue d'une personne déclarée être dans état végétatif, mais qu'importe : l'objectif est de donner aux policiers des pistes d'enquête qu'ils se chargeront d'explorer par des moyens plus traditionnels.

À l'heure actuelle, la seule chose qui s'oppose à l'avancement du projet, c'est l'absence de sujet idéal. Dhillon se félicite de l'appui et des encouragements que Koole a reçus. Voilà l'esprit qui devrait toujours régner dans la Gendarmerie, selon lui.

« Ce que je crains, c'est que d'autres membres arrivent un beau jour avec une brillante idée qui soit tuée dans l'œuf après son rejet par le gestionnaire, confie le s.é.-m. Dhillon. J'incite les jeunes membres à rester à l'affût de nouvelles idées susceptibles de faire évoluer l'organisation et de l'aider à remplir sa mission première, qui est d'assurer la sécurité des collectivités. » ■

Le professeur Adrian Owen tente de communiquer avec des personnes dans un état végétatif à l'aide de l'imagerie cérébrale.

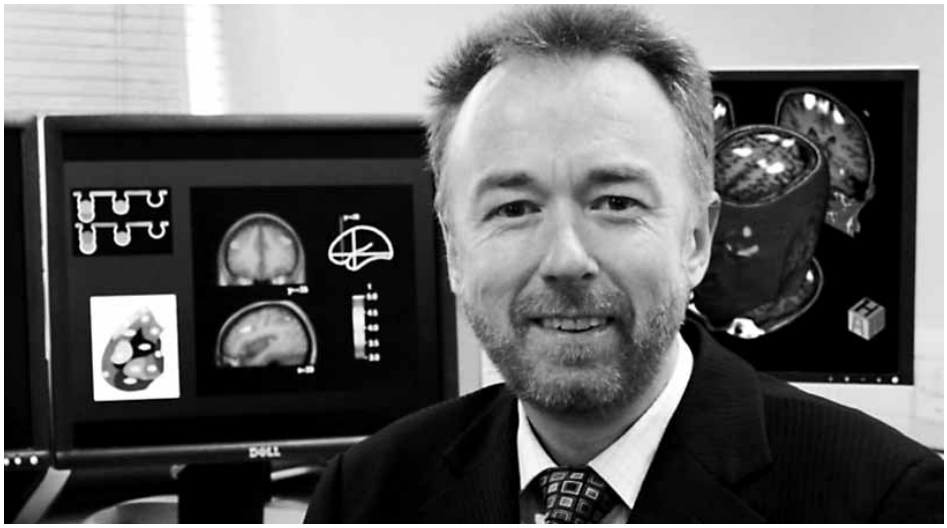

Photo du professeur Adrian Owen

RÉCENTES ÉTUDES POLICIÈRES

Des agents de sept corps policiers aux États-Unis ont participé à un sondage sur la formation policière. Les notes les plus élevées visaient la formation sur les armes à feu.

Les extraits suivants d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi reflètent les vues et les opinions des auteurs, mais pas nécessairement celles de leur organisation d'attache. Les rapports intégraux sont accessibles au site Web indiqué à la fin de chaque résumé.

OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE DE VIOLENCE ENVERS LE PARTENAIRE INTIME: UN EXAMEN

Par Melissa Northcott

Le système de justice pénale a pour double tâche de protéger les victimes tout en veillant à ce que les droits des accusés ne soient pas violés. La tension entre les deux est évidente à diverses étapes du processus de justice pénale, comme l'audience sur remise en liberté, le prononcé de la peine ou la libération conditionnelle.

Une des méthodes élaborées pour gérer ces questions consiste à évaluer le risque de récidive que présentent les délinquants et à déterminer le meilleur moyen de gérer ces derniers. Des outils d'évaluation spécialisés créés à cette fin sont utilisés dans plusieurs provinces et territoires.

OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE

Certaines évaluations du risque portent essentiellement sur le délinquant, alors que d'autres se concentrent sur la victime et le risque qu'elle soit victime à nouveau. Ce rapport aborde l'usage général qui est fait des outils d'évaluation du risque de violence envers le partenaire intime, mais met l'accent sur les outils utilisés dans le but de prédire les actes de violence.

La majorité des outils d'évaluation du risque utilisés dans le milieu de la justice pénale ont initialement été élaborés par des professionnels judiciaires en santé mentale aux fins d'utilisation dans un contexte médico-légal. Ils s'emploient maintenant dans un grand nombre de milieux, y compris de façon croissante dans les autres disciplines de la criminalistique.

Types d'outils d'évaluation du risque de violence envers le partenaire intime :

Jugement clinique non structuré — Le professionnel recueille de l'information et évalue le risque en se fondant sur son propre jugement subjectif.

Jugement clinique structuré — Les évaluateurs respectent un ensemble de lignes directrices qui établissent les facteurs de risque précis à examiner, en fonction de notions théoriques et de données empiriques générales.

Approche actuarielle — Cette méthode se fonde sur l'utilisation de facteurs de risque prévisionnels tirés de recherches empiriques. La valeur numérique attribuée à ces facteurs permet de générer un score total au moyen d'un algorithme. Ce score sert ensuite à estimer la probabilité que l'individu récidive dans un délai donné.

AUTRES MÉTHODES

Il existe aussi d'autres méthodes et outils pour prédire la récidive de violence envers le partenaire intime, par exemple la consultation de la victime sur son pronostic d'une récidive probable de la part du délinquant et l'utilisation d'autres outils d'évaluation du risque conçus pour prédire la délinquance générale ou violente.

CONCLUSION

L'évaluateur doit prendre en compte un certain nombre de facteurs lorsqu'il choisit un outil ou une approche, dont son propre rôle, les personnes qu'il évalue et le but de l'évaluation. Il importe aussi qu'il garde à l'esprit les forces et faiblesses que présentent les outils d'évaluation du risque individuellement et dans leur ensemble. En ayant ces éléments en tête, l'évaluateur pourra choisir l'outil le plus approprié pour l'aider à évaluer le risque que peut poser un délinquant pour un partenaire intime.

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
WWW.JUSTICE.GC.CA

EFFECTIVE COMMUNITY-BASED SUPERVISION OF YOUNG OFFENDERS (EN ANGLAIS SEULEMENT)

Par Chris Trotter

On a beaucoup écrit sur l'intervention efficace auprès des délinquants. Ces dernières années, quelques études ont porté sur les stratégies utiles pour la supervision courante de contrevenants en probation, en libération conditionnelle ou autrement réinsérés dans la communauté.

Il en ressort que certaines techniques de supervision peuvent réduire le taux de récidive. Les études en question visent principalement des contrevenants adultes.

Ce rapport concerne une étude portant sur le lien entre l'emploi de ces techniques par des superviseurs de délinquants juvéniles en Nouvelle-Galles du Sud et le taux de récidive observé chez les jeunes à leur charge. L'étude partait de deux hypothèses : d'abord, que l'observation directe d'entretiens par des agents de recherche qualifiés permettrait de mesurer l'emploi de techniques précises par les superviseurs, et ensuite, que plus les superviseurs employaient des techniques dont l'efficacité avait été démontrée lors de recherches antérieures, moins les contrevenants sous leur responsabilité récidiveraient.

ÉCHANTILLON

L'étude a été réalisée par le Département de la justice pour les jeunes (DJJ) de la Nouvelle-Galles du Sud, État où la supervision dans la communauté représente la principale forme d'intervention auprès des jeunes délinquants, tout comme dans le reste de l'Australie.

En 2008-2009, environ 7 200 jeunes délinquants se trouvaient chaque jour sous la supervision d'autorités pénales à l'échelle de l'Australie, la plupart (90 %) dans la communauté et les autres dans un lieu de détention. En 2009-2010, 4 251 adolescents faisaient l'objet d'une supervision dans la communauté par le DJJ de la Nouvelle-Galles du Sud.

Après consultation des autorités déontologiques universitaires et du DJJ, le personnel chargé de la supervision directe de jeunes contrevenants a été invité à participer au projet. Quarante-huit superviseurs se sont portés volontaires dans un premier temps. Les cinq prochains jeunes attribués à chacun d'eux étaient également admissibles à l'étude.

Des entretiens entre superviseurs et jeunes ont ensuite été observés au cours des trois mois suivant l'ordonnance du tribunal à l'égard de ces derniers. Au total, on a observé 117 entretiens dirigés par 46 superviseurs sur quatre ans, soit 39 au cours d'un projet pilote et les autres dans le cadre d'un projet financé grâce à une subvention du conseil de recherche en criminologie.

DISCUSSION

L'étude a révélé que les superviseurs ayant une formation en travail social, où les techniques visées sont généralement enseignées, étaient plus portés à en faire usage et avaient plus de chances de voir baisser le taux de récidive chez les jeunes sous leur responsabilité.

Cette conclusion peut influer sur la sélection, la formation et les fonctions du personnel appelé à travailler auprès de jeunes contrevenants. En donnant un rôle de conseil aux superviseurs et en choisissant des candidats qui possèdent les compétences voulues, les organismes de justice pour les jeunes pourraient favoriser une baisse généralisée du récidivisme. La formation permanente et la supervision axée sur des techniques efficaces pourraient également concourir à ce résultat, qui s'accentuerait probablement encore davantage si les entretiens entre jeunes contrevenants et superviseurs étaient régulièrement observés et analysés, puis suivis d'une rétroaction, de discussions et d'un encadrement aux fins de perfectionnement continu des compétences.

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
WWW.AIC.GOV.AU

POLICE TRAINING (EN ANGLAIS SEULEMENT)

Par Gary Cordner, Jack McDevitt et Dennis Rosenbaum

Ce rapport du National Police Research Platform résume les résultats d'un premier sondage sur la formation policière mené auprès de plusieurs organismes en 2010 et au début de 2011.

Les sondés devaient indiquer dans quelle mesure la formation en cours d'emploi suivie après leur sortie de l'école de police les avait bien préparés à faire leur travail de policier. Ceux qui étaient superviseurs devaient évaluer la formation officielle qu'ils avaient reçue pour exercer ce rôle.

MÉTHODES

Le sondage a été mené auprès de sept organismes dans sept États différents, soit deux petits corps policiers, un de taille moyenne, deux grands et deux très grands. Au total, 1 056 policiers assermentés y ont répondu.

Les questions portaient sur l'évaluation que faisaient les sondés de la qualité de la formation qu'ils avaient reçue après leur sortie de l'école de police. Le sondage ne visait pas à mesurer la quantité de formation reçue.

SOURCES DE FORMATION

Les différences les plus marquées entre les sept organismes ont été observées relativement à la formation interne. Les sondés de quatre corps policiers ont donné les notes les plus élevées à ce type de formation, tandis que ceux de deux autres y ont attribué les notes les plus basses. Cette apparente insatisfaction ne semble toutefois présenter aucun lien direct avec la taille du service, puisqu'elle a été constatée à la fois dans un petit corps policier et dans un très grand.

TYPES DE FORMATION

Les sondés devaient évaluer la formation en cours d'emploi qu'ils avaient reçue sur 25 sujets relevant des catégories générales suivantes : formation sur le terrain, compétences, politiques et procédures, relations avec des groupes particuliers, police communautaire et technologie. Dans l'ensemble, les notes vont de moyennes à bonnes. Les plus élevées ont été attribuées à la formation sur les armes à feu, et les plus basses, à la formation sur l'utilisation de caméras de bord. Il faut toutefois considérer ces résultats avec prudence, en raison de la prépondérance des sondés venant d'un grand corps policier.

FORMATION EN SUPERVISION

Les sondés qui avaient des responsabilités officielles en tant que superviseur principal d'un ou de plusieurs employés à temps plein devaient évaluer la formation en supervision qu'ils avaient reçue sur 10 thèmes précis. Chez deux des corps policiers participants (un grand et un très grand), les notes globales dépassent 2,9, frisant ainsi la cote « bonne », fixée à 3,0. Les notes moyennes données par les sondés des cinq autres organismes vont de 2,2 à 2,6, se situant donc à mi-chemin entre les cotes « moyenne » et « bonne ».

RETOMBÉES

Les résultats révèlent l'inégalité des programmes de formation en cours d'emploi et de formation en supervision offerts aux policiers et confirment l'efficacité du sondage comme outil pour la dépister. Avec un échantillon plus important, le sondage devrait mener à des conclusions sur les tendances et les normes observables selon la taille de l'organisme et la région. ■

POUR CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
WWW.NIJ.GOV

LES LIGNES DE LA MAIN COMME OUTIL D'ENQUÊTE

RÉSOLUTION DE CAS GRÂCE À UN NOUVEAU FICHIER D'EMPREINTES PALMAIRES

Par Sigrid Forberg

Grâce à une nouvelle base de données d'empreintes palmaires de la GRC, les analystes seront à même de vérifier et de comparer les empreintes palmaires laissées sur les lieux de crime.

Jusqu'à tout récemment, la GRC n'avait aucun moyen électronique de comparer des empreintes palmaires, contrairement aux empreintes digitales. Il arrivait souvent qu'on soumette aux analystes des empreintes digitales assorties d'empreintes palmaires, mais il était impossible de les traiter. À moins que l'enquêteur dispose d'un jeu d'empreintes palmaires aux fins de comparaison manuelle, aucune base nationale ne permettait de genre de vérification.

Désormais, la GRC verse ces empreintes à la base de données et peut vérifier les empreintes palmaires prélevées dans des cas antérieurs d'agression sexuelle, de vol et d'homicides, dans l'espoir d'établir une correspondance.

« Nous disposons de nombreux jeux d'empreintes issues de cas non résolus. Nous vérifions toute nouvelle soumission, explique Jason Ruttan, expert en dactyloscopie à la GRC.

On espère qu'en vérifiant les cas d'empreintes latentes et les cas courants qui nous sont soumis, les analystes seront en mesure d'établir des pistes relatives aux cas non résolus allant des introductions par effraction aux agressions sexuelles et aux homicides – un processus qui s'est déjà révélé efficace pour les empreintes digitales.

DES DONNÉES ADDITIONNELLES

À l'instar des empreintes digitales, les empreintes palmaires comportent nombre d'attributs et de caractéristiques uniques, tels les arrêts de ligne et les bifurcations. Ces particularités peuvent être représentées sur un graphique et comparées tout comme pour une empreinte digitale.

En outre, étant donné leur taille importante, les empreintes palmaires présentent davantage de points caractéristiques à analyser qui pourraient permettre une identification.

« Ce sont des données additionnelles, explique Peter Alain, expert en dactyloscopie à la GRC. Par exemple, dans le cas d'une introduction par effraction, le suspect usera souvent de la force. Ainsi, pour ouvrir une fenêtre, il appuiera de toute sa main. Si nous n'obtenons pas une correspondance par l'empreinte digitale, nous pourrions y parvenir grâce à l'empreinte palmaire. »

La base de données sera alimentée d'empreintes palmaires transmises par quelque 26 services de police au pays, et le nombre augmentera au fil du temps. Les analystes et les enquêteurs espèrent donc accroître d'autant le nombre de correspondances.

En règle générale, l'identité de tout nouveau contrevenant sera versée dans notre base de données si ses empreintes palmaires sont prélevées électroniquement, explique Alain. Le processus est nouveau; c'est dire qu'il faudra un certain temps avant de pouvoir établir des correspondances, mais nous espérons que ce sera possible avec le temps. »

TOUCHER LA CIBLE

La majeure partie du travail comparatif se fait par ordinateur. Une fois une empreinte versée dans le système, celui-ci génère une liste des empreintes similaires dans la base de données. L'analyste compare alors les images en parallèle pour déterminer s'il y a correspondance.

Cela dit, il ne s'agit pas simplement de laisser le programme s'exécuter. L'analyste joue un rôle actif dans l'établissement d'une correspondance. Des quelque 30 experts en empreintes latentes du groupe, Alain estime qu'une majorité compte dix ans ou plus d'expérience en comparaison dactyloscopique; ils se fient donc à leur expertise pour tirer des conclusions. Jason Ruttan ajoute que les choses ne sont pas toujours aussi simples; les gens ont parfois un comportement imprévisible, surtout sur le lieu d'un crime.

« Nous ne pouvons formuler d'hypothèses lorsqu'il s'agit d'empreintes digitales, précise Ruttan. Les choses ne sont pas toujours ce qu'elles semblent être lorsqu'on tente d'analyser les caractéristiques d'empreintes papillaires. »

Ruttan cite l'exemple d'un cas où on a prélevé trois empreintes digitales laissées sur un livre trouvé sur le lieu d'un crime. Après analyse, il s'est rendu compte qu'elles n'apparaissaient pas sur l'objet dans l'ordre où elles apparaissent sur la main; d'où l'importance d'aborder chaque empreinte individuellement et de l'analyser avec un sens critique.

Le Federal Bureau of Investigation américain a également entrepris de mettre sur pied son propre fichier d'empreintes palmaires, tandis que des pays comme l'Angleterre et le Pays de Galles disposent d'une base de données depuis déjà quelques années. Le surint. Alain Bouchard, directeur du Service intégré de l'identité judiciaire (SIIJ), ajoute que les bases de données d'empreintes palmaires constituent un outil de plus en plus utile à la réalisation du mandat d'un service de police.

« Nous ne faisons que rester à la page, explique Bouchard. Notre mandat vise à résoudre le crime; plus nous recueillons d'empreintes palmaires, plus notre base de données prendra de l'expansion, et plus nous aurons de fiches à comparer. »

Grâce à la vérification d'empreintes latentes de cas anciens et de cas actuels à l'aide de la base d'empreintes palmaires, les analystes de la GRC espèrent déceler de nouvelles pistes dans des cas non résolus.

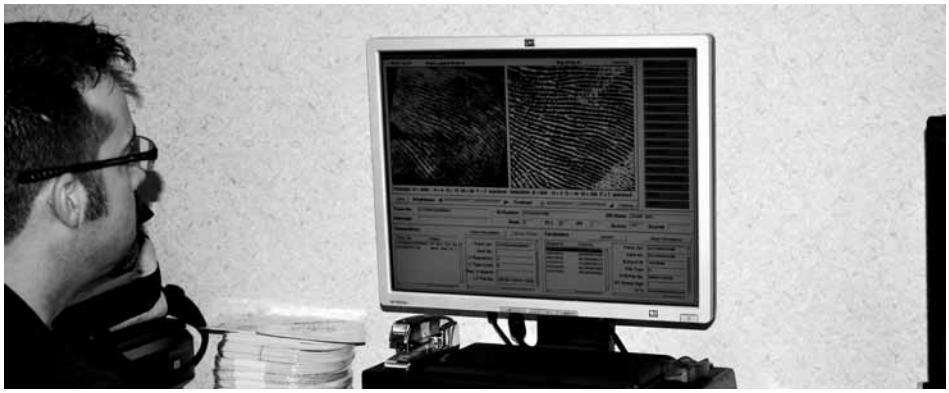

GRC